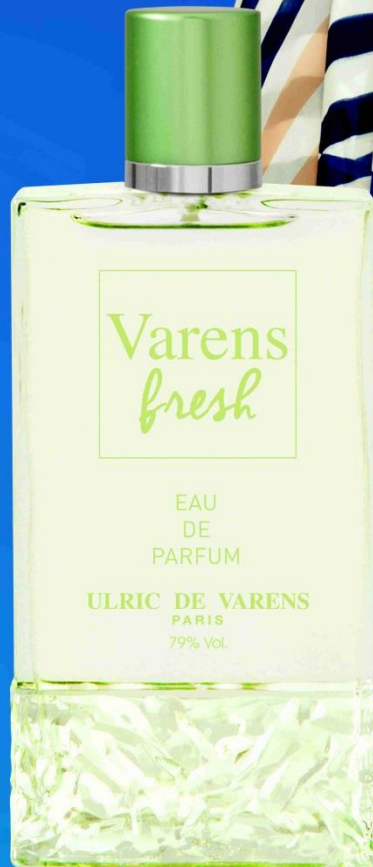


# ULRIC DE VARENS

PARIS

*Créateur de Parfums*



Rapport Financier Annuel

2016

# SOMMAIRE

---

## **COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016**

Bilan.....	P.3
Compte de résultat.....	P.5
Etat du résultat global .....	P.6
Tableau des flux de trésorerie.....	P.7
Tableau de variation de la situation nette consolidée .....	P.8
Annexe aux comptes consolidés.....	P.9
Rapport des commissaires aux comptes.....	P.34

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ..... P.37**

## **GOVERNANCE ET CONTROLE INTERNE**

Rapport du président du conseil d'administration .....	P.55
--	------

## **TEXTE DES RESOLUTIONS ..... P.64**

## **COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2016**

Bilan et compte de résultat.....	P.68
Annexe aux comptes sociaux.....	P.72
Rapport général des commissaires aux comptes .....	P.83
Rapport spécial des commissaires aux comptes.....	P.86

## **DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ..... P.89**

# ULRIC DE VARENS

## BILAN CONSOLIDE - ACTIF

Montants en K€

ACTIF	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015 pro-forma
Ecart d'acquisition nets	2.1 & 2.2	1 002	1 002
Immobilisations incorporelles nettes	2.1 & 2.2	2 451	2 446
Immobilisations corporelles nettes (hors Im.plac.)	2.3	514	585
Autres actifs financiers non courants	2.4	228	218
Autres actifs non courants	2.5	-	-
Actifs d'impôts différés	2.6	939	1 251
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>5 134</b>	<b>5 502</b>
Stocks nets	2.7	4 140	4 800
Créances clients et comptes rattachés - nettes	2.8 & 2.9	10 093	10 549
Autres créances nettes	2.8 & 2.9	1 218	1 012
Impôts courants		151	39
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.10	4 412	2 358
<b>Total des Actifs courants</b>		<b>20 014</b>	<b>18 758</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>25 148</b>	<b>24 260</b>

# ULRIC DE VARENS

## BILAN CONSOLIDE - PASSIF

		Montants en K€	
	Notes	31 décembre 2016	Année 2015 pro-forma
Capital social	2,11	4 000	4 000
Primes d'émission		640	640
Réserves consolidées		13 044	12 610
Ecart de conversion		430	471
Résultat net		1 149	1 209
<b>Total des Capitaux Propres</b>		<b>19 263</b>	<b>18 930</b>
		<i>Dont Part du groupe</i>	<i>19 202</i>
		<i>Dont Intérêts minoritaires</i>	<i>54</i>
Avantage du personnel	2,13	308	310
<b>Total des Passifs non courants</b>		<b>313</b>	<b>310</b>
Concours bancaires	2,12	84	21
Dettes fournisseurs	2,14	3 427	2 892
Autres dettes	2,14	1 663	1 598
Provisions courantes	2,14	273	348
Impôts courants	2,14	125	160
<b>Total des Passifs courants</b>		<b>5 572</b>	<b>5 020</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>25 148</b>	<b>24 260</b>

# ULRIC DE VARENS

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

		Montants en K€	
	Notes	Année 2016	Année 2015 pro-forma
Chiffres d'affaires (I)	3,1	23 450	23 405
Achats consommés		- 11 205	- 10 937
<b>Marge brute</b>		<b>12 246</b>	<b>12 468</b>
<i>Taux de marge brute (en %)</i>		<b>52,2%</b>	<b>53,3%</b>
Autres produits de l'activité (II)			
<b>Produits des activités ordinaires (I+II)</b>		<b>23 450</b>	<b>23 405</b>
Charges de personnel	3,2	- 4 347	- 4 072
Charges externes		- 5 437	- 5 512
Impôts et taxes		- 155	- 138
Dotations nettes aux amorts. et pertes de valeur	3,3	- 213	- 275
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeur	3,3	- 149	- 227
Autres charges d'exploitation nettes des produits		- 178	- 225
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 767</b>	<b>2 019</b>
Autres charges nettes des produits opérationnels	3,4	-	42
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 767</b>	<b>2 061</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3,5	-	- 1
Coût de l'endettement financier brut	3,5	- 7	- 12
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	3,5	<b>- 7</b>	<b>- 13</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>		<b>- 9</b>	<b>- 14</b>
<b>Charges d'impôt sur le résultat</b>	3.6 & 3.7	<b>- 602</b>	<b>- 826</b>
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>1 149</b>	<b>1 208</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>1 149</b>	<b>1 208</b>
- part du groupe		<b>1 127</b>	<b>1 227</b>
- intérêts minoritaires		<b>22</b>	<b>- 18</b>
<i>Résultat net (part du groupe) par action en euros</i>		0,143	0,155
<i>Résultat net (part du groupe) dilué par action en euros</i>		0,143	0,155



# ULRIC DE VARENS

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

### ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

	Montants en KC	
	Année 2016	Année 2015 pro-forma
<b>Résultat net consolidé de la période</b>	1 149	1 208
Ecarts de conversion	- 41	- 64
Total des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables en résultat	- 41	- 64
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 24	9
Impôts		
Total des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables en résultat	- 24	9
<b>Total des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>- 65</b>	<b>- 55</b>
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 083</b>	<b>1 153</b>
Dont:		
- part du groupe	1 044	1 114
- part des minoritaires	40	40

# ULRIC DE VARENS

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Montants en K€

	31 décembre 2016	31 décembre 2015 pro-forma
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE y compris intérêts minoritaires</b>	<b>1 149</b>	<b>1 209</b>
Dotations nettes aux Amortissements et provisions	118	124
<b>Plus et moins-values de cession net des provisions</b>	<b>8</b>	<b>13</b>
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier</b>	<b>1 275</b>	<b>1 346</b>
Coût de l'endettement financier net	7	12
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	602	826
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier et impôt</b>	<b>1 884</b>	<b>2 184</b>
Impôts versés	- 290	- 497
Augmentation (-) / Diminution (+) des clients et autres débiteurs	138	194
Augmentation (-) / Diminution (+) des stocks	660	307
Diminution (-) / Augmentation (+) des fournisseurs et autres créditeurs	564	583
Autres mouvements	4	-
<b>VARIATION DU BFR lié à l'activité</b>	<b>1 076</b>	<b>587</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 960</b>	<b>2 771</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		-
Décaiss / acquisition immos incorporelles	- 12	- 11
Décaiss / acquisition immos corporelles	- 146	- 159
Encaiss / cession d'immos corp et incorp	7	-
Décaiss / acquisition immos financières	- 40	- 25
Encaiss / cession immos financières	-	148
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales	-	- 8
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>- 191</b>	<b>- 55</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	- 720	- 721
Encaissements provenant d'emprunts	-	- 237
Remboursement d'emprunts	- 7	- 2 517
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 763</b>	<b>- 3 475</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>2 006</b>	<b>- 759</b>
Incidences des variations de taux de change	- 14	- 5
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>2 336</b>	<b>3 098</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>4 328</b>	<b>2 336</b>

# ULRIC DE VARENS

## VARIATION DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDÉE

Montants en K€

Situation nette - part du groupe	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Minoritaires	Capitaux propres
<b>Situation au 31/12/2014</b>	<b>4 000</b>	<b>640</b>	<b>12 284</b>	<b>832</b>	<b>433</b>	<b>18 190</b>	<b>58</b>	<b>18 248</b>
Mouvements de la période								0
Résultat 2014 (part du groupe)			832	-832				0
Augmentation de capital							0	0
Résultat 2015 (part du groupe)				1 227		1 227	-18	1 208
- Ecart de conversion					-64		18	18
- Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies					9			0
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-55	-55	18	-37
Distributions effectuées			-721			-721	0	-721
Actions propres (acquisitions / cessions)			-12			-12		-12
Ajustements sur résultats antérieurs						200		0
Variation de périmètre						0	0	0
Ajustements divers			47			47	-3	44
<b>Situation au 31/12/2015 pro-forma</b>	<b>4 000</b>	<b>640</b>	<b>12 430</b>	<b>1 227</b>	<b>378</b>	<b>18 876</b>	<b>54</b>	<b>18 930</b>
Mouvements de la période								0
Résultat 2015 (part du groupe)			1 227	-1 227				0
Augmentation de capital							0	0
Résultat 2016 (part du groupe)				1 127		1 127	22	1 149
- Ecart de conversion					-41		18	18
- Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies					-24			0
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-65	-65	18	-48
Distributions effectuées			-720			-720	-36	-756
Actions propres (acquisitions / cessions)			-31			-31		-31
Ajustements sur résultats antérieurs						0		0
Variation de périmètre						0	0	0
Ajustements divers			16			16	3	18
<b>Situation au 31/12/2016</b>	<b>4 000</b>	<b>640</b>	<b>12 922</b>	<b>1 127</b>	<b>312</b>	<b>19 202</b>	<b>60</b>	<b>19 262</b>



# GROUPE ULRIC DE VARENS

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2016

1- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	
<i>1-1 Contexte général et référentiel comptable</i> .....	
<i>1-2 Méthodes périmètre de consolidation et correction d'erreurs</i> .....	
<i>1-3 Utilisation d'estimations</i> .....	
<i>1-4 Chiffres d'affaires</i> .....	
<i>1-5 Frais publi-promotionnels et charges de publicité et assimilées</i> .....	
<i>1-6 Ecart d'acquisition</i> .....	
<i>1-7 Immobilisations incorporelles</i> .....	
<i>1-8 Immobilisations corporelles</i> .....	
<i>1-9 Stocks</i> .....	
<i>1-10 Créances</i> .....	
<i>1-11 Impôts différés</i> .....	
<i>1-12 Valeurs mobilières de placement</i> .....	
<i>1-13 Actifs détenus en vue d'être cédés</i> .....	
<i>1-14 Provisions</i> .....	
<i>1-15 Gestion des risques financiers</i> .....	
<i>1-16 Gestion du risque sur le capital</i> .....	
<i>1-17 Autres charges nettes des produits opérationnels</i> .....	
<i>1-18 Résultat par action</i> .....	
<i>1-19 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi</i> .....	
2- NOTES SUR LE BILAN.....	
<i>2-1 Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles</i> .....	
<i>2-2 Tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles</i> .....	
<i>2-3 Immobilisations corporelles</i> .....	
<i>2-4 Actifs financiers non courants</i> .....	
<i>2-5 Autres actifs non courants</i> .....	
<i>2-6 Impôt différés</i> .....	
<i>2-7 Stocks</i> .....	
<i>2-8 Créances clients, autres créances et compte de régularisation</i> .....	
<i>2-9 Instruments financiers</i> .....	
<i>2-10 Valeurs mobilières de placement et disponibilités</i> .....	
<i>2-11 Capitaux propres – intérêts minoritaires</i> .....	

2-12	<i>Dettes financières</i>	.....
2-13	<i>Provisions pour risques et charges</i>	.....
2-14	<i>Passif courant</i>	.....
3-	<b>NOTES SUR LE COMPTES DE RESULTAT</b>	.....
3-1	<i>Informations sectorielles</i>	.....
3-2	<i>Charges de personnel et effectifs</i>	.....
3-3	<i>Dotations nettes aux amortissements et provisions et pertes de valeurs</i>	.....
3-4	<i>Autres charges nettes des produits opérationnels (non courants)</i>	.....
3-5	<i>Coût de l'endettement financier net</i>	.....
3-6	<i>Impôts courants et impôts différés</i>	.....
3-7	<i>Preuve de l'impôt</i>	.....
4-	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	.....
4-1	<i>Engagements hors bilan</i>	.....
4-2	<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	.....
4-3	<i>Parties liées</i>	.....

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui font apparaître un chiffre d'affaires consolidé de **23 450 K€** et un résultat net après impôt de **1 149 K€**.

Sauf mention expresse contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros.

## **1- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### *1-1 Contexte général et référentiel comptable*

Les états financiers du groupe ULRIC DE VARENS arrêtés au 31 décembre 2016 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2016 et dont le règlement d'adoption était paru au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes. Ce référentiel est disponible sur le site suivant :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Ces principes et méthodes comptables sont conformes avec ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2015.

Le groupe pourrait être concerné par la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » applicable au 01 janvier 2018. Cette norme n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2016 ainsi que les notes y afférent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'ULRIC DE VARENS SA du 18 avril 2017. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en mai 2017.

Les actions de la société ULRIC DE VARENS sont cotées au Compartiment C – EURONEXT PARIS (Code ISIN FR0000079980 – ULDV).

### *1-2 Méthodes périmètre de consolidation et correction d'erreurs*

#### *1-2.1 Méthode et périmètre de consolidation*

Les sociétés dans lesquelles la société ULRIC DE VARENS SA exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale :

	Siège	% de détention	
		31/12/2016	31/12/2015
<b><u>Sociétés françaises</u></b>			
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	Paris	100%	100%
<b><u>Sociétés étrangères</u></b>			
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	Madrid	100%	100%
ULRIC DE VARENS GMBH	Berlin	100%	100%
VARENS ITALIA SRL	Milan	85%	85%
VARENS HELLAS LTD	Athènes	80%	80%
VARENS SINGAPORE PTE. LTD	Singapour	70%	70%
VARENS ROMANIA SRL	Bucarest	85%	85%
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	Moscou	95%	95%
PARFUMVARENS KOZMETİK	Istanbul	51%	51%

- **Méthodes de consolidation**

Les filiales sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé ; le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. Conformément à IFRS 10, une entité est contrôlée dès lors que le Groupe détient le pouvoir sur cette entité, est exposé à, ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans cette entité, et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels s'ils sont substantifs, c'est-à-dire s'ils peuvent être exercés en temps utile lorsque les décisions sur les activités pertinentes de l'entité doivent être prises. Les états financiers des filiales sont intégrés ligne à ligne dans les comptes consolidés et les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés distinctement au sein des capitaux propres. La part de résultat revenant aux intérêts minoritaires est également présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les effets des augmentations ou diminutions de pourcentages d'intérêt sans conséquence sur le contrôle d'une filiale sont constatés en capitaux propres.

La perte de contrôle exclusif donne lieu à la comptabilisation d'un résultat global de cession quand bien même un intérêt résiduel serait conservé.

Toutes les sociétés incluses dans la consolidation ont la même date de clôture de leurs comptes.

Les sociétés sans activité ne sont pas consolidées.

Il n'existe pas d'entité sous influence notable ou contrôlée conjointement.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

Les comptes, transactions et résultats entre sociétés du groupe sont éliminés.

La conversion des comptes exprimés en devises est effectuée selon la méthode du cours historique pour les capitaux propres, du cours moyen pour le compte de résultat et du cours de clôture pour les postes du bilan. Les écarts de change sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

### ***1-2.2 Corrections d'erreurs***

Au cours de l'exercice, il a été procédé à une régularisation relative à la récupération de TVA déductible non déduite à tort au cours des exercices 2014 et 2015.

Nous avons donc retraité les montants comparatifs de la période comptes consolidés 2015.

#### **1) Passage du compte de résultat 2015 au compte de résultat 2015 pro-forma**

L'impact net sur le résultat 2015 de cette régularisation est de + 288 K€.

### A) Postes retraités

<b>Postes retraités</b>	<b>K€</b>
Achats consommés	524
Charges de personnel (Participation des salariés)	-70
Impôts et taxes (CVAE)	-8
Charges d'impôt sur le résultat (IS)	-159
<b>Résultat net</b>	<b>288</b>

## B) Compte de résultat pro-forma

	Année 2015 avt pro-forma	Retraitement	Année 2015 pro- forma
Chiffres d'affaires (I)	23 405		<b>23 405</b>
Achats consommés	- 11 461	524	<b>- 10 937</b>
<b>Marge brute</b>	<b>11 944</b>	<b>524</b>	<b>12 468</b>
<i>Taux de marge brute (en %)</i>	<b>51,0%</b>		<b>53,3%</b>
Autres produits de l'activité (II)			
<b>Produits des activités ordinaires (I+II)</b>			<b>-</b>
Charges de personnel	- 4 003	- 70	<b>- 4 072</b>
Charges externes	- 5 512		<b>- 5 512</b>
Impôts et taxes	- 130	- 8	<b>- 138</b>
Dotations nettes aux amort. et pertes de valeur	- 275		<b>- 275</b>
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeur	- 227		<b>- 227</b>
Autres charges d'exploitation nettes des produits	- 225		<b>- 225</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 573</b>	<b>447</b>	<b>2 019</b>
Autres charges nettes des produits opérationnels	42		<b>42</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 614</b>	<b>447</b>	<b>2 061</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	- 1		<b>- 1</b>
Coût de l'endettement financier brut	- 12		<b>- 12</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>- 13</b>	<b>-</b>	<b>- 13</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>- 14</b>		<b>- 14</b>
<b>Charges d'impôt sur le résultat</b>	<b>- 667</b>	<b>- 159</b>	<b>- 826</b>
<b>Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence</b>			<b>-</b>
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>920</b>	<b>288</b>	<b>1 208</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>			<b>-</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>920</b>	<b>288</b>	<b>1 208</b>
- part du groupe	<b>940</b>	<b>288</b>	<b>1 227</b>
- intérêts minoritaires	<b>- 18</b>	<b>-</b>	<b>- 18</b>



## 2) Passage du bilan 2015 au bilan 2015 pro-forma

### A) Postes retraités

2015		
POSTES	ACTIF	PASSIF
Résultat net		288
Réserves consolidées*(impact résultat 2014)		200
Autres créances nettes	774	
Stocks nets	70	
Autres dettes		82
Impôts courants		111
Actifs d'impôts différés	-162	
<b>Total</b>	<b>682</b>	<b>682</b>

Postes	* Incidence résultat 2014
Achats consommés	319
Impôts et taxes (CVAE)	-5
Charges d'impôt sur le résultat (IS)	-114
<b>Résultat net</b>	<b>200</b>

### B) Bilan pro-forma

ACTIF	Année 2015 avant pro-forma	Retraitement	Année 2015 pro-forma
Ecart d'acquisition nets	1 002		1 002
Immobilisations incorporelles nettes	2 446		2 446
Immobilisations corporelles nettes (hors Im.plac.)	585		585
Immeubles de placement	-		-
Titres mis en équivalence	-		-
Actifs disponibles à la vente	-		-
Autres actifs financiers non courants	218		218
Autres actifs non courants			-
Actifs d'impôts différés	1 413	- 162	1 251
<b>Total des Actifs non courants</b>	<b>5 664</b>	<b>- 162</b>	<b>5 502</b>
Stocks nets	4 730	70	4 800
Créances clients et comptes rattachés - nettes	10 549		10 549
Autres créances nettes	238	774	1 012
Actifs financiers dérivés	-		-
Impôts courants	39		39
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 358		2 358
Actifs détenus en vue d'être cédés	-		-
<b>Total des Actifs courants</b>	<b>17 914</b>	<b>844</b>	<b>18 758</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>23 578</b>	<b>682</b>	<b>24 260</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Année 2015 avant pro- forma</b>	<b>Retraitement</b>	<b>Année 2015 pro-forma</b>
Capital social	4 000		4 000
Primes d'émission	640		640
Réserves liées au capital			
Réserves consolidées	12 410	200	12 610
Ecart de conversion	471		471
Résultat net	921	288	1 209
<b>Total des Capitaux Propres</b>	<b>18 442</b>	<b>488</b>	<b>18 930</b>
Dont Part du groupe	18 389		18 876
Dont Intérêts minoritaires	54		54
Avantage du personnel	310		310
<b>Total des Passifs non courants</b>	<b>310</b>	<b>-</b>	<b>310</b>
Concours bancaires	21		21
Dettes fournisseurs	2 892		2 892
Autres dettes	1 516	82	1 598
Provisions courantes	348		348
Impôts courants	49	111	160
<b>Total des Passifs courants</b>	<b>4 826</b>	<b>194</b>	<b>5 020</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>23 578</b>	<b>682</b>	<b>24 260</b>

### *1-3 Utilisation d'estimations*

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales implique que le groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, des passifs, des capitaux propres et le résultat du groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite et les impôts différés. Les estimations utilisées par le groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes ci-après.

### *1-4 Chiffres d'affaires*

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie, tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le groupe agissant en tant que principal et non en tant qu'agent, les produits accessoires (refacturations de coûts de transports et d'assurance) sont inclus dans le chiffre d'affaires.

### *1-5 Frais publi-promotionnels et charges de publicité et assimilées*

Conformément à la norme IAS 38 amendée, les frais publi-promotionnels (échantillons, PLV, catalogues) sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été mis à la disposition du groupe.

Les participations publicitaires correspondant à des opérations de publicité, mise en avant, référencement et charges assimilées sont constatées en charges externes. Les autres charges issues des accords de participations publicitaires (« marges arrière ») sont déduites du chiffre d'affaires.

### *1-6 Ecarts d'acquisition*

Conformément à IFRS 3, la méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de nouvelles activités par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur par le Groupe en échange du contrôle de l'acquise en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle. Les éléments du prix d'acquisition comprennent :

- les actifs remis au vendeur ;
- les passifs encourus ou éventuels ;
- les instruments de capitaux propres émis par le Groupe ; et
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus dans le poste « Autres charges nettes des produits opérationnels », à l'exception :

- des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des capitaux propres, et
- des coûts liés aux dettes financières contractées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe doit évaluer les intérêts minoritaires soit :

- sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur à la date d'acquisition et donc sans comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts minoritaires (méthode du goodwill partiel) ;
- à la juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence la comptabilisation d'un goodwill à la fois pour la part groupe et pour les intérêts minoritaires (méthode du goodwill complet).

L'écart d'acquisition déterminé à la date de prise de contrôle correspond sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle constaté à la juste valeur à la date d'acquisition, plus le cas échéant le montant des intérêts minoritaires et pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition de la quote-part d'intérêts antérieurement détenue ;
- Le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative, un profit est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur, lorsqu'un événement défavorable intervient et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre.

Les tests de dépréciation sont effectués sur la base des valeurs d'utilité, estimées à partir des flux prévisionnels de trésorerie et d'une valeur terminale actualisée, d'un taux de croissance à l'infini entre 0% et 1,5% en fonction des perspectives pays, et d'un taux d'actualisation de 7.9% (taux après impôt appliqué à des flux après impôt).

L'utilisation de flux de trésorerie prévisionnels actualisés est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable, à défaut de référence de transactions récentes similaires facilement disponibles.

## *1-7 Immobilisations incorporelles*

### *1-7.1 Marques*

Les marques acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur.

Les marques sont comptabilisées à leur coût historique. Celui-ci résulte d'une évaluation faite par un expert indépendant à l'occasion de l'apport effectué par le fondateur. Le Groupe a qualifié ses marques comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les marques ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36 lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Une dépréciation est constituée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable retenue lors de l'évaluation initiale.

### *1-7.2 Droits au bail, fonds de commerce et assimilés*

Les droits au bail, fonds de commerce et droits d'entrée versés lors de l'acquisition de boutiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Conformément à la norme IAS 38, leur valeur brute correspond aux coûts d'acquisition, y compris les honoraires, droits et frais d'actes liés.

Ces immobilisations ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an.

Une dépréciation est constituée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage déterminée au niveau de la filiale concernée (en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, estimés sur la base des perspectives de croissance), sauf dans le cas de fonds de commerces ou droits au bail dont la cession est envisagée, pour lesquels la valeur vénale est appliquée. Cette dernière a été déterminée par référence au marché à dire d'expert.

### ***1-7.3 Autres immobilisations incorporelles***

Les autres immobilisations incorporelles sont à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées à leur coût historique et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité (entre 1 à 5 ans).

### ***1-8 Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition moins les amortissements et les pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes linéaire ou dégressif sur leur durée d'utilité prévue.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	<b>Durées</b>
Constructions	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Agencements, aménagements	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans

Une dépréciation est constatée de telle sorte que la valeur actuelle des immobilisations corporelles ne soit pas inférieure à la valeur nette comptable.

Les contrats de crédit-bail immobiliers sont retraités afin de refléter le coût d'acquisition de ces biens en immobilisations et en dettes financières. Lesdits biens sont amortis sur une durée de 15 ans.

Les autres contrats de crédit-bail, peu significatifs, n'ont pas fait l'objet de retraitement.

### ***1-9 Stocks***

Les stocks sont valorisés au prix de revient. Celui-ci correspond à la méthode FIFO.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur probable de réalisation.

### ***1-10 Créances***

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

### ***1-11 Impôts différés***

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. Ils résultent essentiellement :

- des différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal,
- des retraitements de consolidation,

- des déficits fiscaux dans la mesure où leur récupération s'avère probable eu égard aux perspectives d'avenir telles qu'elles ressortent des budgets établis par la direction.

### 1-12 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont analysées comme des actifs disponibles à la vente et sont donc comptabilisées au bilan à leur juste valeur correspondant au cours de bourse. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. Une diminution notable ou prolongée de la juste valeur en dessous du prix d'achat est considérée comme une preuve objective de dépréciation.

### 1-13 Actifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs non courant sont classés en « actifs détenus en vue d'être cédés » lorsqu'ils sont disponibles et que leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente et sont présentés sur une ligne isolée à l'actif du bilan.

### 1-14 Provisions

Conformément à l'IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) du groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources non représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

#### *Provision pour indemnités de départ à la retraite*

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite sont provisionnés selon une méthode rétrospective. Le calcul a été effectué au cas par cas, en tenant compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel (voir note 2-13).

#### *Provision pour retour de marchandises*

Cette provision est destinée à couvrir la perte liée aux retours de coffrets ou de marchandises vendus en fin d'année aux centrales de la grande distribution.

### 1-15 Gestion des risques financiers

Les sociétés du Groupe n'ont pas recours à des instruments dérivés et, selon les règles internes, elles ne doivent prendre aucune position spéculative.

#### *Risque de liquidité et d'exigibilité*

Le Groupe n'anticipe pas de risque de liquidité significatif dans un futur proche.

#### *Risque de taux*

Le Groupe n'anticipe pas de risque de taux significatif dans un futur proche.



	31/12/2015	31/12/2016
Dettes à taux fixe <sup>(1)</sup>	0 %	0 %
Dettes à taux variable <sup>(1)</sup>	100 %	100 %

*(1) hors concours bancaires, basés sur des taux variables*

Le Groupe est en position nette de trésorerie de 4 328 K€ au 31/12/2016 contre une position net de 2 337 K€ au 31/12/2015 (Dettes financières y compris Concours bancaires – Disponibilités y compris VMP)

### *Risque de change*

Le groupe réalise moins de 10 % de ses ventes en devises autres que l'euro.

Dans ce contexte, le Groupe n'a pas eu recours à des instruments de couverture du risque de change. Il ne peut être exclu que les variations de taux de change puissent dans le futur avoir un effet négatif sur la valeur nette du Groupe, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

### *1-16 Gestion du risque sur le capital*

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, ainsi que sa stratégie de développement.

Pour préserver et ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs.

Le ratio Endettement net / Capitaux propres consolidés est de : -22.47 % au 31/12/2016 contre -12.35 % au 31/12/2015.

Le Groupe n'a opéré aucun changement par rapport à l'exercice précédent, sur les objectifs, la politique et la procédure de gestion de son capital.

### *1-17 Autres charges nettes des produits opérationnels*

Les autres charges nettes des produits opérationnels correspondent à des charges et/ou des produits clairement identifiées, ayant un caractère inhabituel et significatif.

### *1-18 Résultat par action*

Le calcul du résultat par actions tient compte du nombre d'actions composant le capital social déduction faite des actions propres, soit un dénominateur utilisé de 7 892 270 titres au 31/12/2016.

La société ne possède pas d'instruments de capitaux propres dilutifs tels que les bons de souscriptions d'actions par exemple.

### *1-19 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi*

Le Groupe participe à des régimes de retraite à prestations définies par le biais d'indemnités de fin de carrières, excluant toutes indemnités facultatives de retraite. Ces droits sont provisionnés et déterminés de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale;
- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- aucun actif n'est attaché à la couverture de ce régime et par conséquent le groupe n'est pas exposé à des risques associés.

## NOTES SUR LE BILAN

### *2-1 Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles*

#### *Ecarts d'acquisition*

Valeurs brutes	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Sur PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	1 002	-	-	1 002
Sur VARENS ESPAÑA	337	-	-	337
<b>TOTAL</b>	<b>1 339</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 339</b>

Dépréciations	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Sur PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	-	-	-	-
Sur VARENS ESPAÑA	337	-	-	337
<b>TOTAL</b>	<b>337</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>337</b>

#### *Autres immobilisations incorporelles*

Valeurs brutes	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	Transfert/variation de périmètre	31/12/2016
Marques	2 439	-	-	-	2 439
Droit au bail, fonds de commerce et assimilés	0	-	-	-	0
Autres immob. Incorp et encours	205	12	15	-	202
<b>TOTAL</b>	<b>2 644</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>2 641</b>

Amortissements et dépréciations	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	Transfert/variation de périmètre	31/12/2016
Marques					
Droit au bail, fonds de commerce et assimilés	0	0	0	0	0
Autres immob. Incorp et encours	198	7	15	0	190
<b>TOTAL</b>	<b>198</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>190</b>

### 2-2 Tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des marques et droits au bail et éléments assimilés sont effectués sur la base des hypothèses mentionnées aux notes 1-6 et 1-7.

Une hausse du taux d'actualisation de 1% n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.  
 Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1% n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

### 2-3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	Transfert/variation de périmètre	31/12/2016
Terrains	90	-	-	-	90
Constructions	1 476			-	1 476
Matériel et outillage	1 170	98	233	-	1 170
Autres immob. corpo. et encours	866	49	41		874
<b>TOTAL</b>	<b>3 602</b>	<b>147</b>	<b>274</b>		<b>3 475</b>

Amortissements et dépréciations	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	Transfert/variation de périmètre	31/12/2016
Constructions	1 409	44			1 453
Matériel et outillage	854	125	226		753
Autres immob. corpo. et encours	753	37	35		755
<b>TOTAL</b>	<b>3 016</b>	<b>206</b>	<b>261</b>		<b>2 961</b>

#### 2-4 Actifs financiers non courants

	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	Variation périmètre	31/12/2016
Titres immobilisés	0				0
Titres de participation	426				426
Total brut	426				426
Provisions pour dépréciation	-282				-282
<b>Total net</b>	<b>144</b>				<b>144</b>
Dépôts et cautionnements	74	10			84
<b>TOTAL</b>	<b>218</b>				<b>228</b>

#### 2-5 Autres actifs non courants

Néant

#### 2-6 Impôt différés

	31/12/2015 (Pro-forma)	31/12/2016
Différences temporaires résultant de dispositions fiscales	194	203
Différences temporaires sur retraitements de consolidation	40	31
Reports déficitaires <sup>(1)</sup>	1 017	705
Total	1 251	939

(1) Reports déficitaires dont la récupération paraît probable

Le montant total d'impôts différés non activés au 31 décembre 2016 s'élève à 714 K€ et correspond aux déficits fiscaux excédant l'horizon raisonnable de consommation.

Certains impôts différés actifs concernent des sociétés ayant un historique de pertes récentes.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus prévisionnel, les prévisions sur lesquelles sont fondées l'activation des impôts différés sont revues au minimum une fois par an. Les prévisions ont été mises à jour en janvier 2017.

S'agissant des sociétés françaises fiscalement intégrées, la consommation des impôts différés actifs intervient dans l'horizon retenu pour les prévisions, soit cinq ans.

## 2-7 Stocks

	31/12/2015 (pro-forma)	31/12/2016
Matières premières	2 679	2 364
Produits intermédiaires et finis	2 375	2 065
<b>Total brut</b>	<b>5 054</b>	<b>4 429</b>
Provisions pour dépréciation	- 254	289
<b>Total net</b>	<b>4 800</b>	<b>4 140</b>

## 2-8 Créances clients, autres créances et compte de régularisation

	31/12/2015 (pro-forma)	31/12/2016
Créances clients et comptes rattachés	10 549	10 552
Autres créances	1 600	1 218
<b>Total brut</b>	<b>12 149</b>	<b>11 770</b>
Provisions pour dépréciation	-588	-458
<b>Total net</b>	<b>11 561</b>	<b>11 312</b>

Les échéances des créances clients s'analysent comme suit :

Au 31/12/2016	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Non échues	9 202	-	9 202
Echues			
De 0 à 90 jours	619	-	619
Plus de 90 jours	731	458	273
<b>Total</b>	<b>10 552</b>	<b>458</b>	<b>10 094</b>

Le groupe a souscrit au niveau de sa filiale française, une assurance couvrant les risques de défaillance des clients à l'export.

A l'exception des créances faisant l'objet de provisions, les autres créances nettes sont à moins d'un an.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

## 2-9 Instruments financiers

Conformément aux amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 qui définissent les modalités de classement des actifs financiers et des informations complémentaires à fournir, les principaux instruments financiers détenus par le groupe sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2016		Ventilation par classe d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	228	228			228		
Autres actifs non courants	0	0			0		
Créances clients et comptes rattachés - nets	10 093	10 093			10 093		
Autres créances nettes	1 218	1 218			1 218		
Actif financier dérivé (cap d'intérêt)	-	-			-		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 412	4 412	4 412				
<b>Actifs</b>	<b>15 951</b>	<b>15 951</b>	<b>4 412</b>		<b>11 539</b>	-	-

Dettes financières courantes	0	0					
Concours bancaires	84	84	84				
Dettes fournisseurs	3 427	3 427			3 427		
Autres dettes	1 663	1 663			1 663		
<b>Passifs</b>	<b>5 174</b>	<b>5 174</b>	<b>84</b>		<b>5 090</b>		-

En milliers d'euros	31/12/2015 (pro-forma)		Ventilation par classe d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	218	218			218		
Autres actifs non courants	0	0			0		
Créances clients et comptes rattachés - nets	10 549	10 549			10 549		
Autres créances nettes	1 012	1 012			1 012		
Actif financier dérivé (cap d'intérêt)	-	-			-		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 358	2 358	2 358				
<b>Actifs</b>	<b>14 137</b>	<b>14 137</b>	<b>2 358</b>		<b>11 779</b>	-	-

Dettes financières courantes	0	0					
Concours bancaires	21	21	21				
Dettes fournisseurs	2 892	2 892			2 892		
Autres dettes	1 598	1 598			1 598		
<b>Passifs</b>	<b>4 511</b>	<b>4 511</b>	<b>21</b>		<b>4 490</b>		-

*Actifs financiers classés en « Juste valeur par résultat »*

La juste valeur de la « Trésorerie et des équivalents de trésorerie » est assimilée à leur valeur comptable compte tenu de leur maturité très courte. Par ailleurs, ces actifs financiers sont de niveau 1.



*Actifs financiers et passifs financiers classés en « Prêts, créances et autres dettes »*

La juste valeur des « Actifs financiers », « Créances clients », « Autres créances », « Fournisseurs » et « Autres dettes courantes » est assimilée à leur valeur au bilan, y compris des éventuelles dépréciations, compte tenu de leurs échéances courtes de paiement.

*Passifs financiers classés en « Dettes au coût amorti »*

La juste valeur des emprunts et dettes financières à taux fixe est déterminée pour chaque emprunt par actualisation des flux de trésorerie futurs en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice et avec prise en compte du spread correspondant à la classe de risque du Groupe.

La valeur comptable des concours bancaires courants et autres emprunts à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

- Créances cédées

Néant

*2-10 Valeurs mobilières de placement et disponibilités*

	31/12/2015	31/12/2016
Sicav monétaires	1	1
Autres disponibilités	2 357	4 411
<b>Total</b>	<b>2 358</b>	<b>4 412</b>

*Rapprochement entre la trésorerie figurant dans le tableau de flux de trésorerie et les postes du bilan :*

	31/12/2015	31/12/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 358	4 412
Concours bancaires	21	84
Trésorerie nette au bilan	2 337	4 328
Trésorerie selon TFT à la clôture	2 337	4 328

*2-11 Capitaux propres – intérêts minoritaires*

Le capital social de la société consolidante s'élève à 4.000 K€ et est divisé en 8.000.000 actions, d'une valeur nominale de 0,50 €, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Les actions propres détenues par la société (au nombre de 107 730, pour une valeur brute de 573 K€ au 31 décembre 2016) ont été imputées sur les réserves consolidées.

Ces actions ont été acquises au cours moyen de 5,32 € et présentent un cours de clôture de 4,15 €.

La variation de la situation nette consolidée part du groupe figure avec les autres états financiers au 31 décembre 2016 (bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie).

La variation de la part des minoritaires est détaillée ci-après.

<i>Situation nette – intérêts minoritaires</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2016</b>
Part des réserves des minoritaires	72	38
Part de résultat des minoritaires	-18	22
Total intérêts des minoritaires	54	60

### *2-12 Dettes financières*

<i>Détail</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>31/12/2016</b>
Concours bancaires courants	21	63	0	84
Autres dettes financières diverses	0		0	0
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>84</b>

<i>Ventilation par échéance</i>	<i>Moins d'1 an</i>	<i>Plus d'1 an Moins de 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>	<b>Total</b>
Emprunts auprès des Ets de crédit	0			0
Emprunts auprès des associés et sociétés liées	0		-	0
Concours bancaires courants	84		-	84
Autres dettes financières diverses	0		-	0
Dette factor	0		-	0
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84</b>

### *2-13 Provisions pour risques et charges*

<b>Provisions non courantes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>31/12/2016</b>
Indemnités de départ à la retraite	309		1	308
<b>Total</b>	<b>309</b>		<b>1</b>	<b>308</b>

#### *Provisions pour indemnités de départ à la retraite*

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vigueur au sein du groupe entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les engagements sont évalués sur la base des dispositions issues de la loi et des conventions collectives applicables et en utilisant les hypothèses suivantes :

- une rupture conventionnelle à l'âge de 70 ans,
- un taux de charges sociales patronales de 50% pour l'ensemble des salariés,
- la revalorisation annuelle des salaires est majorée de 0,50% par rapport à l'inflation,
- un taux de rotation annuelle de 6 % pour les cadres, de 3 à 12 % pour les non-cadres selon leur lieu de travail et nul pour les salariés de plus de 50 ans,
- les tables de mortalité TD17100 et 17120 pour respectivement, la population masculine et féminine,
- un taux actuariel de 1.31% correspondant à l'indice « Taux IBBOX au 31/12/16 »

Avec un taux actuariel de 0.81 % la Provision pour indemnités de départ à la retraite serait de 289 K€

Avec un taux actuariel de 1.81 % la Provision pour indemnités de départ à la retraite serait de 329 K€

Conformément à la norme IAS 19, la décomposition de la variation de la provision pour indemnités de départ à la retraite est présentée ci-dessous :

	Engagement au 31/12/2015	Coûts des services rendus (1)	Coûts financiers (2)	Gains et pertes actuariels (3)	Engagement au 31/12/2015
Indemnités de départ à la retraite	309	-28	3	24	308
<b>Total</b>	<b>309</b>	<b>-28</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>308</b>

(1) Coûts comptabilisés en charges de personnel.

(2) Coûts comptabilisés en autres produits et charges financiers.

(3) Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ». La perte actuarielle de 9 K€

### *Provisions pour charges diverses*

Provisions	31/12/2015	Augmentations	Diminutions		31/12/2016
			Utilisées	Non utilisées	
Provision prud'hommes	122	15		-	137
Provision pour retours coffrets & marchandises	226	125	215	-	136
<b>Total</b>	<b>348</b>	<b>140</b>	<b>215</b>	<b>-</b>	<b>273</b>

### *Litiges et actions en justice*

Outre les risques prud'hommaux, l'appréciation des risques inhérents aux actions en justice qui résultent de la conduite normale des affaires n'a pas conduit le groupe à constituer de provisions autres que celles traduites dans les comptes.

### *2-14 Passif courant*

La totalité des dettes et provisions composant le passif courant est à moins d'un an.

## **2- NOTES SUR LE COMPTES DE RESULTAT**

### *3-1 Informations sectorielles*

#### *Répartition du chiffre d'affaires par secteur géographique*

Zone géographique	31/12/2015	31/12/2016
France	5 774	5 537
Europe	7 115	8 489
Reste du monde	10 516	9 423
<b>Total</b>	<b>23 405</b>	<b>23 449</b>

#### *Répartition du résultat opérationnel courant et de l'actif net non courant par secteur opérationnel*

	2016				Eléments de réconciliation	
	Parfums Ulric de Varens	Allemagne	Autres filiales étrangères	Non affectés	Eliminations intragroupe	Consolidé
Chiffre d'affaires	20 016	5 457	2 746	1 645	-6 415	23 449
Marge brute	8 861	2 282	1 295	1 646	-1 839	12 245
Résultat opérationnel courant	356	683	-44	771	0	1 766
Actifs nets non courants	1 516	13	36	4 065	-1 435	4 195

	2015 pro forma				Eléments de réconciliation	
	Parfums Ulric de Varens	Allemagne	Autres filiales étrangères	Non affectés	Eliminations intragroupe	Consolidé
Chiffre d'affaires	20 446	4 513	2 524	1 669	-5 748	23 404
Marge brute	9 687	1 895	1 017	1 670	-1 800	11 945
Résultat opérationnel courant	1 316	596	-407	513	0	2 019
Actifs nets non courants	1 578	7	40	3 251	-624	4 252

Les secteurs opérationnels sont constitués par les structures juridiques au travers desquelles le Groupe exerce ses activités. Les entités ne remplissant pas les seuils quantitatifs de présentation sont regroupées comme le permet IFRS 8.

Les éléments non affectés en résultat sont constitués des frais de siège, des frais de créations marketing et des opérations de gestion des marques de la société mère. Les actifs nets non courants non affectés correspondent principalement aux marques.

### *3-2 Charges de personnel et effectifs*

<i>Charges de personnel</i>	31/12/2015 (pro-forma)	31/12/2016
Rémunérations	2 797	3 063
Charges sociales	1 165	1 284
Participation des salariés	110	
<b>Total</b>	<b>4 072</b>	<b>4 347</b>

<i>Effectif moyen permanent</i>	31/12/2015	31/12/2016
Cadres	16	16
Agents de maîtrise	27	27
Employés	40	39
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>82</b>

### *3-3 Dotations nettes aux amortissements et provisions et pertes de valeurs*

	31/12/2015	31/12/2016
Dotations nettes aux amortissements	275	213
Dotations nettes aux pertes de valeurs s/actifs immobilisés		

<b>Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs</b>	<b>275</b>	<b>213</b>
Dotations nettes aux provisions :		
- sur créances	38	-44
- sur stocks	254	289
- pour risques et charges	-65	-96
Dotations nettes aux pertes et valeurs		
<b>Dotations nettes aux provisions et pertes de valeurs</b>	<b>227</b>	<b>149</b>
<b>Total</b>	<b>502</b>	<b>362</b>

Lorsque l'imputation était possible, les reprises de provisions correspondant à des provisions utilisées, ont été imputées sur les postes de charges concernés.

### *3-4 Autres charges nettes des produits opérationnels (non courants)*

Les autres charges nettes des produits opérationnels non courants incluent les éléments ci-dessous :

- Pertes de valeur sur actifs : il s'agit des reprises de provisions sur actifs non courants, corporels et incorporels liées à la fermeture du réseau de boutiques en propre,
- Résultats de cession non récurrents : il s'agit des plus ou moins-values de cession sur les actifs corporels et incorporels, liées à la fermeture des boutiques en propre,
- Autres charges non courantes: cette rubrique correspond aux autres charges liées à la fermeture de boutiques.

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2016</b>
Autres charges nettes des produits opérationnels :		
- Dotations nettes aux pertes de valeurs sur actifs non courants	-24	0
- Résultats de cession non récurrents	22	0
- Autres charges non courantes	-40	0
<b>Total</b>	<b>-42</b>	<b>0</b>

### *3-5 Coût de l'endettement financier net*

Le coût de l'endettement financier net peut être détaillé comme suit :

<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2016</b>
Intérêts s/ emprunts auprès des établissements de crédits	8	7
Intérêts s/ emprunts auprès d'associés & sociétés liées	4	0
Autres charges financières	0	0
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>12</b>	<b>7</b>

### 3-6 Impôts courants et impôts différés

	31/12/2015 (pro-forma)	31/12/2016
Impôts exigibles	-413	-290
Impôts différés	-413	-312
Total impôts	-826	-602

L'ensemble des sociétés françaises est soumis au régime d'intégration fiscale

### 3-7 Preuve de l'impôt

	31/12/2015 (pro-forma)	31/12/2016
Résultat consolidé avant impôt	2 034	1 751
Charge d'impôt théorique au taux national d'imposition	-689	-559
Effet des différences permanentes (charges non déductibles et produits non imposables)	46	147
Effet des retraitements sans impôt différé	-74	-130
Effet des déficits reportables, crédits d'impôts, taxations à des taux réduits & divers	-113	-59
Autres effets	3	-1
Impôt consolidé	- 827	-602

## 3- AUTRES INFORMATIONS

### 4-1 Engagements hors bilan

#### *Engagements donnés*

Pas d'engagement donné au 31 décembre 2016

#### *Engagement reçu*

Lignes de financement non utilisées :

Pool Bancaires : 1 150 K€

#### *Engagement réciproque*

Pas d'engagement réciproque au 31 décembre 2016

### 4-2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important ayant un impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice n'est intervenu entre le 31 décembre 2016 et la date d'arrêté des comptes consolidés.

#### 4-3 Parties liées

- **Sommes allouées aux dirigeants**

Conformément aux informations requises par IAS 24, le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 187 K€. Ces rémunérations se décomposent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2016
Salaires et avantages en nature bruts	187	187
Jetons de présence		
indemnités de départ à la retraite		72
Coût des paiements en actions ou stock-options		
Total	187	259

- **Opérations avec des parties liées**

<i>Transactions avec la société mère</i>	31/12/2015	31/12/2016
Achat/ ventes de biens et services	0	0
Dettes financières	0	0
Créances / dettes non financières		-
Engagements et garanties reçues	-	-

- Lors de la création de certaines filiales, le groupe s'est associé à des distributeurs locaux. Ces filiales effectuent ainsi des transactions commerciales avec les actionnaires minoritaires ou des entités liées à ces actionnaires minoritaires. Ces transactions sont constituées de ventes de produits des filiales aux distributeurs et de prestations de services fournies par les distributeurs aux filiales. Sont concernées les filiales situées à Singapour, en Roumanie et en Turquie.

**SAE AUDIT**

*Commissaire aux comptes*

**9 rue Henri Dunant**

**91600 SAVIGNY SUR ORGE**

**HOCHE AUDIT**

*Commissaire aux comptes*

**35 avenue Victor Hugo**

**75116 PARIS**

**ULRIC DE VARENS**

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

6 rue de Berri

75008 PARIS

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**



Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ULRIC DE VARENS SA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1-2.2 de l'annexe qui expose les incidences de la correction d'erreur opérée sur les comptes comparatifs 2015.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont comptabilisés et évalués selon les méthodes décrites dans les notes 1-6 et 1-7 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la pertinence de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.
- Les notes 1.11 et 2.6 de l'annexe exposent les règles et les hypothèses retenues pour activer les impôts différés. Nous avons vérifié le caractère approprié des règles appliquées et avons apprécié les données et hypothèses sous-tendant leur activation, en lien avec les

prévisions établies par la direction. Nous nous sommes par ailleurs assurés de la pertinence des informations communiquées en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Savigny sur Orge et Paris, le 28 avril 2017

#### **Les commissaires aux comptes**

##### **SAE AUDIT**

Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

##### **HOCHE AUDIT**

Représentée par Dominique JUTIER

**ULRIC DE VARENS**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4 000 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : PARIS (75008), 6 RUE DE BERRI**  
**398 667 063 RCS PARIS**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE**  
**GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2017**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Examen du rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de la société et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur ledit rapport.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Affectation du résultat.
- Approbation des modalités de détermination des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels des dirigeants conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2, L. 225-100, L. 225-102 et L. 225-102-1 Code de commerce.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter en bourse par la société ses propres actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation des actions propres de la société.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés qui traduisent la situation de la société et du Groupe ULRIC DE VARENS à la clôture de

l'exercice écoulé, et nous vous présentons l'évolution de la situation depuis cette clôture ainsi que les perspectives de développement.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Les comptes sociaux ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de leur présentation ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Concernant les comptes consolidés du Groupe, les principes et méthodes comptables sont conformes avec ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2015. Il convient de noter que les comptes consolidés 2015 ont fait l'objet d'une correction d'erreur. Les données comparatives présentées ci-après sont les données corrigées.

## **ACTIVITE DE LA SOCIETE ULRIC DE VARENS ET DE SES FILIALES**

### **ULRIC DE VARENS / COMPTES SOCIAUX**

#### **Examen du compte de résultat**

Le chiffre d'affaires net de la société ULRIC DE VARENS, holding du Groupe, s'est élevé à la somme de 264 K€ soit une augmentation de 3,13 % par rapport à l'exercice précédent.

Le poste « Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions, transfert de charges » s'élève à la somme de 43 K€.

Il convient d'ajouter à cette somme le poste « Autres Produits » pour un montant de 1 390 K€.

Les « Autres produits » proviennent essentiellement des redevances versées par la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, filiale de la société ULRIC DE VARENS, au titre de la concession des marques dont la société ULRIC DE VARENS a la propriété.

En conséquence, les produits d'exploitation se sont élevés à la somme de 1 697 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 030 K€ et comprennent notamment les postes suivants :

– Autres achats et charges externes :	599 K€
– Impôts, taxes et versements assimilés :	50 K€
– Salaires et traitements :	259 K€
– Charges sociales :	115 K€
– Dotations aux amortissements sur immobilisations :	1 K€
– Dotations aux provisions :	5 K€

Le résultat d'exploitation est donc bénéficiaire d'un montant de 667 K€.

Les produits financiers et les charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 1 092 K€, correspondant principalement aux dividendes distribués par les filiales, et de 326 K€, correspondant principalement aux dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions.

En conséquence, notre résultat courant avant impôts s'élève à la somme de 1 432 K€.

Il convient de signaler un résultat exceptionnel bénéficiaire ressortant à 89 K€.

Nous vous précisons que la société ULRIC DE VARENS, qui détient 100 % du capital social de la société PARFUMS ULRIC DE VARENS a opté avec cette dernière pour le régime

d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 1 559 K€.

### **Présentation du bilan**

#### **Examen des postes d'actif**

Le poste « Concessions, brevets et licences », d'un montant brut de 2 484 K€, est amorti à hauteur de 42 K€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent en montant brut à la somme de 95 K€ au 31 décembre 2016 et en montant net à la somme de 0K€.

Le poste « Immobilisations financières » s'élève à la somme brute de 13 360 K€ dont 11 310 K€ de titres de participation. Des provisions sont comptabilisées à hauteur de 2 168 K€.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 9 448 K€, dont 54 K€ correspondant aux charges constatées d'avance.

#### **Examen des postes de passif**

Le capital social est de 4 000 K€ et le montant des capitaux propres de 22 620 K€.

Des provisions pour risques sont comptabilisées à hauteur de 5 K€.

Le poste « Dettes » s'élève à la somme de 457 K€ et comprend les postes suivants :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :
- Dettes Fournisseurs et comptes rattachés : 172 K€
- Dettes fiscales et sociales : 283 K€

### **PARFUMS ULRIC DE VARENS (FRANCE)**

Notre participation dans cette société française est de 100 %.

La société PARFUMS ULRIC DE VARENS a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, un chiffre d'affaires hors taxes de 20 016 K€ et a constaté un bénéfice de 787 K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 500 K€ de dividendes de cette filiale au titre de l'exercice écoulé.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

Des avances à hauteur de 5 699 K€ au 31 décembre 2016 ont été consenties au profit de cette filiale.

### **ULRIC DE VARENS GMBH (ALLEMAGNE)**

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société ULRIC DE VARENS GMBH, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Allemagne, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires hors taxes de 5 457 K€ et a constaté un résultat de 476 K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 400 K€ de dividendes de cette filiale au titre de l'exercice écoulé.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

### **VARENS ITALIA SRL (ITALIE)**

Notre participation dans cette société est de 85 %.

La société VARENS ITALIA SRL, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Italie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires hors taxes de 763 K€, et a constaté une perte de -105 K€.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

Des avances à hauteur de 140 K€ au 31 décembre 2016 ont été consenties au profit de cette filiale.

### **ULRIC DE VARENS ESPANA SA (ESPAGNE)**

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société VARENS ESPANA SA, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Espagne, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires hors taxes de 279 K€, et a constaté une perte de -17 K€.

Les titres de cette filiale sont intégralement provisionnés.

Des avances à hauteur de 400 K€ au 31 décembre 2016 ont été consenties au profit de cette filiale.

### **VARENS ROMANIA SRL (ROUMANIE)**

Notre participation dans cette société est de 85 %.

La société VARENS ROMANIA SRL, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Roumanie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires hors taxes de 154 K€, et a constaté un bénéfice de 9 K€.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

### **PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK (RUSSIE)**

Notre participation dans cette société est de 95 %.

La société PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Russie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires hors taxes de 70 K€, et a constaté une perte de -76 K€.

Les titres de cette filiale sont intégralement provisionnés.

Des avances à hauteur de 455 K€ au 31 décembre 2016 ont été consenties au profit de cette filiale.

### **VARENS HELLAS LTD (GRECE)**

Notre participation dans cette société est de 80 %.

La société VARENS HELLAS LTD, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Grèce, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires hors taxes de 380 K€ et a constaté une perte de -20 K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 24 K€ de dividendes de cette filiale au titre de l'exercice écoulé.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

#### **VARENS SINGAPORE PTE LTD (SINGAPOUR)**

Notre participation dans cette société est de 70 %.

La société VARENS SINGAPORE PTE LTD, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS à Singapour et en Indonésie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires hors taxes de 446 K€ et a constaté un résultat de 74 K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 70 K€ de dividendes de cette filiale au titre de l'exercice écoulé.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

#### **PARFUMVARENS KOZMETIK (TURQUIE)**

Notre participation dans cette société est de 51 %.

La société PARFUMVARENS KOZMETIK, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Turquie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires hors taxes de 655 K€ et a constaté un bénéfice de 43 K€.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

Des avances à hauteur de 626 K€ au 31 décembre 2016 ont été consenties au profit de cette filiale.

#### **FILIALES DECONSOLIDEES**

Les filiales suivantes, sans activité, ne sont pas consolidées par le Groupe :

- Ulic de Varens UK Limited (Royaume-Uni).
- Ulic de Varens Poland SP (Pologne).
- Ulic de Varens S.A (Uruguay)
- Parfums Ulic de Varens Shanghai (Chine).
- Varens Portugal (Portugal).
- Varens Argentina S.A (Argentine).
- Ulic de Varens Middle East (Dubai).

A l'exception de Dubai, les titres de ces filiales sont provisionnés en intégralité.

## PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

### PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés Consolidées	Sièges sociaux	% de détention	
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	Paris	100 %	100 %
VARENS ESPANA SA	Madrid	100 %	100 %
ULRIC DE VARENS GMBH	Berlin	100 %	100 %
VARENS ITALIA SRL	Milan	85 %	85 %
VARENS HELLAS LTD	Athènes	80 %	80 %
VARENS SINGAPORE PTE LTD	Singapour	70 %	70 %
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	Moscou	95 %	95 %
VARENS ROMANIA SRL	Bucarest	85 %	85 %
PARFUM VARENS KOZMETIK	Istanbul	51 %	51 %

### ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires net consolidé s'élève à 23 450 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 contre 23 405K€ au titre de l'exercice précédent, représentant une augmentation de 0,19 %.

Le résultat opérationnel courant fait ressortir un bénéfice de 1 767 K€ contre 2 019 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel fait ressortir un bénéfice de 1 767 K€ au 31 décembre 2016 contre 2 061 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 1 149 K€ au 31 décembre 2016, contre 1 208 K€ au 31 décembre 2015 et le résultat net consolidé part du groupe à 1 127 K€, contre 1 227 K€ au 31 décembre 2015.

### EXAMEN DU BILAN CONSOLIDE

#### Examen des postes d'actif

Les écarts d'acquisition s'élèvent à un montant net de 1 002 K€ au 31 décembre 2016, identique au 31 décembre 2015.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 2 451 K€ et les immobilisations corporelles à la somme nette de 514 K€.

Les autres actifs financiers non courants figurent à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 228 K€.

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à la somme de 939 K€.

L'actif courant s'élève à la somme de 20 014 K€.



### **Examen des postes de passif**

Le montant des capitaux propres part du groupe est de 19 202 K€, et le montant des capitaux propres consolidés de 19 263 K€.

Les intérêts minoritaires figurent au passif du bilan consolidé pour 60 K€.

Le passif consolidé non courant s'élève à la somme globale de 313 K€ et correspond majoritairement au poste « Avantage du personnel ».

Le passif consolidé courant s'élève à la somme globale de 5 572 K€ et comprend notamment les postes suivants :

– Concours bancaires :	84 K€
– Dettes Fournisseurs :	3 427K€
– Autres dettes:	1 663 K€
– Provisions courantes :	273 K€
– Impôts courants :	125 K€

### **COMMENTAIRES - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES - EVOLUTION PREVISIBLE**

Ulric de Varens a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 23,45 M€ contre 23,40 M€ en 2015.

Le contexte économique incertain en France impacte les ventes qui sont en baisse en 2016 par rapport à 2015.

A l'international, qui représente 76% de l'activité du Groupe, les filiales, comme l'Allemagne réalisent de bonnes performances alors que le grand export comme le Moyen Orient ou l'Afrique du Nord sont impacté par la crise géo politique et la baisse du cours du pétrole.

#### **Ulric de Varens confirme son retour à la rentabilité**

Le taux de marge brute est en baisse d'un point à 52,2 % du chiffre d'affaires 2016 à cause, en partie, d'une baisse des commandes aux USA (pays à forte marge) suite à un sur-stockage fin 2015 de l'agent US.

Le résultat opérationnel ressort à 1,77M€ en 2016 contre 2,06 M€ en 2015 pro-forma soit une baisse de 14,3%. Cette baisse s'explique par une hausse des charges de personnel non récurrentes impactées par 2 départs de salariés en 2016 (un à la retraite et un volontaire en commun accord).

Le résultat net part du groupe s'établit à 1,13 M€ en 2016 contre 1,23 M€ en 2015

#### **Une situation financière saine**

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres part du groupe sont en hausse de 1,7% à 19,3 M€. La trésorerie nette est renforcée de 85,2 % et s'élève à 4,3 M€. L'endettement du Groupe est nul.

#### **Perspectives**

En 2017, Ulric de Varens va continuer de soutenir ses ventes par l'amélioration de ses outils marketing et le lancement de nouvelles gammes de parfums afin d'optimiser son mix-produits.

Grâce à la maîtrise de ses charges opérationnelles, le Groupe compte maintenir son niveau de rentabilité.

L'année 2017 sera marquée par la sortie de nouveaux parfums innovants pour femme et pour homme en France et à l'export.

**DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES -  
RISQUES ENCOURUS EN CAS DE VARIATION DES TAUX  
D'INTÉRÊT, DES TAUX DE CHANGE OU DES COURS DE BOURSE  
- UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le Groupe Ulric de Varens n'est pas confronté à des risques particuliers, sous réserve de la gestion de la trésorerie, ainsi que des problèmes éventuels de recouvrement de créances.

La structure de l'actionariat évite tout risque sur l'activité du Groupe qui résulterait d'une variation du cours de bourse.

Les risques de variation des taux d'intérêts et de taux de change sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le faible endettement du Groupe limite les risques liés à une hausse des taux d'intérêt.

Le Groupe est globalement peu exposé aux risques de change (moins de 10% des ventes sont facturés en devises autres que l'euro).

Le Groupe n'utilise aucun instrument financier sous réserve du contrat de liquidité.

Aucun élément significatif, et non mentionné dans le présent rapport, susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique n'est à relever.

**EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE  
L'EXERCICE EN COURS**

Aucun événement suffisamment important pour être relaté dans le présent rapport n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

**APPROBATION DES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ULRIC DE VARENS**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de la société ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2016, tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 1 559 243,44 €.

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 1 559 243,44 € de la manière suivante :

Distribution de dividendes :	730 000,00 €
Report à Nouveau :	829 243,40 €

Le dividende par action s'élèverait ainsi à 0,09125 €. Il serait mis en paiement au plus tard le 30 juin 2017.

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société ULRIC DE VARENS au moment de la mise en paiement serait affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le montant distribué aux actionnaires personnes physiques serait intégralement éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du Code général des impôts.

**APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du Groupe ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils vous ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir :

- Un résultat net consolidé de 1 149 K €,
- Un résultat consolidé part du Groupe de 1 127 K €.

### **RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

<b>Exercice social</b>	<b>Dividendes</b>	<b>Abattement (article 158 du CGI)</b>	<b>Montant éligible à l'abattement</b>
31/12/2015	0,09125 €	0,0365 €	NC
31/12/2014	0,09125 €	0,0365 €	NC
31/12/2013	Néant	Néant	Néant

### **DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice ne contient pas de dépenses correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même Code.

### **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL / ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS**

La situation de l'actionnariat au 17 Avril 2017 est la suivante :

- Nombre total d'actions : 8.000.000
- Actionnaire significatif :

ULRIC CREATIONS	92,9%	7.431.981 actions	14.863.962 voix
-----------------	-------	-------------------	-----------------

- Actionnariat au porteur

Public-Autres	5,7%	455 714 actions	490 577 voix
---------------	------	-----------------	--------------

- Auto-détention :

Auto-détention VARENS	ULRIC DE	1,4%	112 305 actions	/
--------------------------	----------	------	-----------------	---

Conformément aux dispositions légales nous vous précisons que notre société n'a pas attribué d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions, de bons de souscription d'actions (BSA) ou bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE).

### **OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2016 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

- Nombre de titres cédés : Néant
- Nombre de titres acquis : Néant

Nombre de titres souscrits : Néant

### **OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société ULRIC DE VARENS sur ses propres actions au titre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 23 juin 2016 qui a décidé d'autoriser le conseil d'administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer, à faire acheter par la société ses propres actions dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 800.000 actions
- Prix d'achat global maximum : 16.000.000 €
- Prix d'achat unitaire maximum : 20 €
- Prix de vente unitaire minimum : 1 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Les actions propres détenues par la société ont été utilisées en vue de l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement.

La société détenait, au 31 décembre 2016, 107 730 actions ULRIC DE VARENS, d'une valeur brute de 573 K€ et d'une valeur nominale de 0,5 €, représentant 1,35 % de son capital social.

La valeur boursière de nos actions propres étant inférieure au coût historique, une provision de 125 K€ a été constatée pour ramener la valeur des titres à leur valeur d'inventaire.

### **ACTIONNARIAT DES SALARIÉS**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce relatif à la participation des salariés, nous vous informons qu'aucun titre de la société ne fait l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ou n'est frappé d'une inaccessibilité.

### **ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS**

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants du Groupe ULRIC DE VARENS n'a été décidée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le rapport spécial prévu à l'article L 225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce est en conséquence sans objet.

### **REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100, L. 225-102 et L. 225-102-1 du Code de Commerce nous vous indiquons les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants, en raison de leurs mandats, ainsi que la synthèse des éléments de rémunérations totale (éléments fixes, variables et exceptionnels), y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature, versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements :

Il est rappelé que la rémunération de Monsieur Ulric VIELLARD, en sa qualité de Président Directeur Général de la SA ULRIC DE VARENS, a été fixée par une décision du Conseil d'Administration du 30 novembre 2005 à un montant brut mensuel de 6 600 € et a été maintenue à ce montant au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Aucun élément de rémunération variable et aucun avantage en nature ne lui a été attribué.

Il est rappelé que Monsieur Yves Perrin administrateur de la société Ulric de Varens perçoit un salaire brut mensuel de 8 991€ en sa qualité de Directeur Général salarié. Il percevra courant 2017 une indemnité de départ à la retraite de 72 094€.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2, L. 225-100, L. 225-102 et L. 225-102-1 Code de Commerce, nous vous invitons à vous prononcer sur modalités de détermination des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels des dirigeants, ainsi que sur les modalités de versement des éléments de rémunération variables des dirigeants.

#### **ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Nous n'avons effectué aucun investissement particulier en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2016.

#### **LISTE DES MANDATS**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons en **Annexe**, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

#### **DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Nous vous rappelons, conformément à l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de commerce, que l'assemblée générale de la société ULRIC DE VARENS a consenti les délégations de compétence suivantes au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016 :

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Nous vous indiquons que ces délégations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## **INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, un tableau relatif à la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices clos, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance figure en **Annexe** au présent rapport.

## **CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ / ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DE LA PROMOTION DES DIVERSITÉS**

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Certaines informations prévues par l'article R225-105-1 du Code de commerce ne sont pas produites dans la mesure où elles n'apparaissent pas pertinentes au regard de l'activité et de l'organisation ou elles ne sont pas intégrées à ce jour au sein de la société.

### **1° Informations sociales :**

L'essentiel des effectifs employés par le groupe se situe au sein de ses structures françaises. Les filiales étrangères demeurent des structures légères, ayant une activité de distribution.

#### **a) Emploi :**

- *Effectif moyen et répartition des salariés*

<i>Ventilation géographique</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Sociétés françaises	70	71
Sociétés étrangères	12	12
Total	82	83

<i>Ventilation par catégorie</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Cadres	16	16
Agents de maîtrise	27	27
Employés	39	40
Total	82	83

<i>Ventilation par sexe</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Hommes	41 %	38 %
Femmes	59 %	62 %

- *Embauches et licenciements ;*

Les principaux mouvements d'effectifs constatés sur l'exercice ont concerné du personnel affecté au siège du groupe

- *Rémunérations et évolution*

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Rémunérations	2 945	2 712
Intéressement	117	85
Charges sociales	1 285	1 165
Participation des salariés		110
Total	4 347	4 072

Un accord de participation des salariés aux résultats a été conclu conformément à la réglementation française applicable en la matière.

Par ailleurs, des accords d'intéressement sont également en vigueur sur la principale structure française du groupe ainsi que sur la holding.

*b) Organisation du travail :*

- *Organisation du temps de travail*

En France, le temps de travail est organisé sur la base d'une durée moyenne hebdomadaire de 35 heures. Dans les filiales étrangères, la durée de travail appliquée est celle en vigueur selon la réglementation locale applicable.

La majorité des salariés travaille sur une base de temps plein.

- *Absentéisme*

Les principales causes d'absentéisme constatées au sein du groupe concernent des absences pour arrêts maladie ou pour congés maternité/paternité. Les absences pour accident du travail ou de trajet ou pour maladie professionnelle ne sont pas significatives.

*c) Relations sociales :*

- *Organisation du dialogue social*

Conformément à la loi, un comité d'entreprise et des délégués du personnel ont été mis en place dans la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, représentant 85% de l'effectif moyen du groupe. La direction organise des réunions avec ces représentants du personnel afin de les informer de l'activité, de la situation financière, des enjeux sociaux et des perspectives.

Les principaux accords collectifs en vigueur dans le groupe concernent l'aménagement du temps de travail, la participation légale des salariés et l'intéressement.

*d) Santé et sécurité :*

L'activité du groupe Ulric de Varens n'est pas génératrice de situations dangereuses pour la santé de ses salariés.

Le nombre d'accidents du travail constatés sur l'exercice demeure ainsi très faible (5 accidents) et de faible gravité.

Il est rappelé ici que le groupe ne possède pas d'unité de production et qu'il dispose d'un entrepôt logistique situé à Bernay (France).

Conformément à la réglementation française, le document unique d'évaluation des risques (DUER), permettant un suivi des conditions de santé et de sécurité au travail, a été mis en place au sein de la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, principale filiale du groupe, propriétaire de l'entrepôt.

*e) Formation :*

Ulric de Varens confie ses obligations légales en matière de formation aux organismes paritaires collecteurs (OPCA).

Les salariés disposant du CPF sont par ailleurs invités à les utiliser en vue d'améliorer leurs compétences par rapport au poste occupé ou en vue de leur évolution dans un nouveau poste.

Chaque salarié, acquiert 24 heures par an à temps complet jusqu'à 120 heures puis 12 heures par an, dans la limite de 150 heures.

*f) Egalité de traitement :*

La direction du groupe veille à ce que les recrutements, ainsi que les niveaux de rémunération et les opportunités d'évolution soient fondés sur les compétences identifiées et non sur des critères discriminants tels que le sexe, l'âge, l'origine ethnique ou la religion.

Ulric de Varens n'emploie pas de personnel handicapé mais fait appel à des centres d'aides par le travail (CAT), qui interviennent pour la fourniture de consommables ou de conditionnements.

*g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :*

L'ensemble du groupe Ulric de Varens respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, notamment en ce qui concerne la liberté d'association, le droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, le travail forcé et le travail des enfants.

**2° Responsabilité sociale et environnementale:**



Le groupe Ulric de Varens concentre son expertise autour de la création et de la distribution de produits de parfumerie.

A ce titre, le groupe a développé des partenariats durables avec divers prestataires et fournisseurs assurant la fabrication industrielle.

La majeure partie de la production est réalisée en France et dans d'autres pays d'Europe, dans le respect des réglementations européennes en vigueur en matière de sécurité environnementale et de sécurité des produits cosmétiques.

Ainsi, en coopération avec ses fournisseurs, Ulric de Varens a veillé à adapter la composition de ses produits par rapport à la réglementation REACH en vigueur, dont l'objectif est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques que peuvent poser les produits chimiques, de promouvoir les méthodes d'essai alternatives ainsi que la libre circulation des substances au sein du marché intérieur européen.

Enfin, Ulric de Varens a mis en place un service client permettant aux consommatrices et aux consommateurs de contacter la société par téléphone ou par mail, en vue de toujours leur offrir le meilleur rapport plaisir/ qualité/ prix.

### **3° Economie circulaire:**

Ulric de Varens contribue aux divers programmes de récupération et de traitement des déchets (« eco-emballage »/ « point vert ») dans les pays dans lesquels sont présentes ses filiales.

## **AUTORISATION AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIETE**

Nous vous invitons à autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la société.

Le conseil d'administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée et se substitueraient à celles octroyées par l'assemblée générale le 23 juin 2016.

Le conseil d'administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'assemblée générale annuelle.

### **CONCLUSION**

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**ANNEXE : LISTE DES MANDATS**  
(Article L.225-102-1 du Code de commerce)

<b>Dirigeants</b>	<b>Dénomination sociale de la société</b>	<b>Mandat social</b>
<b><i>Ulric VIELLARD</i></b>	<i>ULRIC DE VARENS (SA)</i>	<i>Président directeur général</i>
	<i>PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS</i>	<i>Président</i>
	<i>VARENS ESPANA SA</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
	<i>ULRIC DE VARENS GMBH</i>	<i>Directeur</i>
	<i>VARENS ITALIA SRL</i>	<i>Gérant</i>
	<i>VARENS SINGAPORE PTE LDT</i>	<i>Directeur</i>
	<i>VARENS MIDDLE EAST FZCO*</i>	<i>Directeur</i>
	<i>UVP (société coopérative)</i>	<i>Gérant</i>
	<i>ULRIC CREATIONS (SC)</i>	<i>Gérant</i>
	<i>PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK</i>	<i>Président</i>
	<i>PARFUMVARENS KOZMETİK</i>	<i>Président</i>
	<i>PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI LTD *</i>	<i>Superviseur</i>
	<i>ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO *</i>	<i>Président</i>
	<i>ULRIC DE VARENS S.A. (Uruguay)*</i>	<i>Président</i>
	<i>ULRIC DE VARENS UK LIMITED*</i>	<i>Directeur</i>
<b><i>Yves PERRIN</i></b>	<i>ULRIC DE VARENS (SA)</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>ULRIC DE VARENS ESPANA SA</i>	<i>Administrateur</i>
<b><i>Marie-Claude AMANS</i></b>	<i>ULRIC DE VARENS (SA)</i>	<i>Administrateur</i>

\* Filiales sans activité au 31/12/16

**ANNEXE 2 : ECHEANCE DES DETTES FOURNISSEURS  
SELON LES COMPTES SOCIAUX ULRIC DE VARENS S.A,  
AU TITRE DES DEUX DERNIERS EXERCICES CLOS**

	31/12/2015	31/12/2016
De 0 à 30 jours	98	76
De 31 à 60 jours		
De 61 à 90 jours		
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>76</b>

**ANNEXE 3 : Tableau des 5 derniers exercices**

NATURE DES INDICATIONS	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations par exercice de droits de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	639 343	774 251	652 454	255 688	263 905
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 199 339	- 1 184 129	325 315	1 082 482	1 844 547
Impôt sur les bénéfices (+) charge, (-) produit	- 214 228	-	-	178 830	37 573
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Dot aux amortissements et provisions nettes des reprises (+) charge, (-) produit	437 085	450 345	- 709 740	195 623	247 731
Résultat net	1 976 482	- 1 634 474	1 035 055	886 859	1 559 243
Résultat distribué	-	-	730 000	730 000	730 000
<b>Résultats par action</b>					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	0,30	- 0,15	0,04	0,11	0,23
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	0,25	- 0,20	0,13	0,11	0,19
Dividende attribué à chaque action	-	-	0,09	0,09	0,09
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	319 280	361 325	173 956	187 092	187 092
Montant des sommes versées aux titres des avantages sociaux de l'exercice	141 626	148 899	122 248	78 748	187 319

(1) Dividende dont la distribution est proposée

**ANNEXE 4 : EVOLUTION DU COURS DE BOURSE**  
**ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 ET LE 19 AVRIL 2017**



**ULRIC DE VARENS**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : PARIS (75008), 6 RUE DE BERRI**  
**398 667 063 RCS PARIS**

<p><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Exercice 2016</b></p>
--

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe :  
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,  
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

**A. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

**1. COMPOSITION, RENOUVELLEMENT ET ORGANISATION DU CONSEIL**

**Le Conseil d'Administration est composé de 3 administrateurs élus pour six ans par l'Assemblée Générale.**

Le Conseil élit le président pour la durée de son mandat d'administrateur.

Au 31.12.2016, le Conseil est composé de :

- Ulric VIELLARD (président)
- Yves PERRIN
- Marie-Claude AMANS

**2. ROLE ET REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL**

Organe de définition des politiques à mettre en œuvre, le Conseil fixe, sur présentation du Président Directeur Général et en tenant compte des éléments de réflexion ou de gestion apportés par celui-ci, les orientations générales de l'activité de la société et procède aux arbitrages d'ensemble.

Le conseil a décidé de se constituer en comité d'audit et d'exercer les pouvoirs expressément attribués au comité d'audit par l'application de l'article L 823-19 du Code de commerce.

Le Conseil contrôle l'application des politiques déterminées par lui. Il décide le budget prévisionnel proposé par le Président Directeur Général et vérifie son exécution. Il décide également des budgets d'investissement ainsi que des participations financières.

Le Conseil d'Administration intervient et organise ses travaux en vertu de la loi et des statuts de la société. A ce jour, il n'a pas été adopté de charte ni de règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil se réunit, sur convocation du Président, une fois par semestre et à chaque fois que la situation de la société le rend nécessaire.

L'ordre du jour est établi par le Président, signataire de la convocation. Le procès-verbal établi par le Président est adressé à chaque Administrateur et validé au Conseil suivant.

Le Conseil d'Administration n'a pas estimé nécessaire, à ce jour, de se doter d'un ou de plusieurs comités ayant de fonctions particulières.

Monsieur Ulric VIELLARD, Président du conseil d'administration depuis 1998, est Président Directeur Général depuis le 20/06/2002.

Il exerce ses fonctions dans les limites qui lui ont été conférées par les statuts et par la loi.

Sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

### **3. REGLES APPLICABLES EN MATIERE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

Par application de l'article L 225-37 alinéa 7 du Code de commerce, la société, compte tenu notamment de sa taille et de ses spécificités, ne se réfère directement à aucun code de gouvernement élaboré par les organisations représentatives des entreprises pour l'organisation de sa gouvernance.

Le mode de gouvernance de la société résulte des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à conseil d'administration.

### **4. AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le rapport de gestion de la société contient les listes des mandats sociaux détenus par les administrateurs.

### **5. JETONS DE PRESENCE, REMUNERATION ET AVANTAGES ALLOUES AUX ADMINISTRATEURS**

Aucun jeton de présence n'est alloué aux administrateurs au titre de leur fonction au sein du Conseil d'Administration.

La rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et les sociétés contrôlées, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux sont les suivants :

– Monsieur Ulric VIEILLARD (ULRIC DE VARENS):	81 K €
– Monsieur Yves PERRIN : (ULRIC DE VARENS):	110 K €
Dont avantages en nature de :	8 K€ (Monsieur Yves PERRIN)

Il est précisé que les rémunérations des mandataires sociaux sont composées exclusivement d'éléments fixes, et qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

## **6. MODALITES DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES**

Tout actionnaire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra prendre part à cette assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-106 du Code de commerce, tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance peuvent demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir au siège social, six (6) jours au moins avant la date de l'assemblée, que leur soit adressé un formulaire de vote par correspondance ; les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en considération que si le formulaire, dûment complété et signé et incluant l'attestation de participation, est retourné au siège social trois (3) jours au moins avant la date de la réunion.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

## **7. MENTION DES INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE**

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'éléments, notamment ceux relatifs à la structure du capital, de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique. La structure du capital ainsi que les participations portées à la connaissance de la société et toutes autres informations y afférentes sont décrites dans le rapport de gestion. De même, les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont soumises aux règles de droit commun.

## **B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE**

La société ULRIC DE VARENS SA est une société holding dont l'activité est la gestion de ses participations et des marques exploitées par ses filiales, ainsi que la recherche et la conception de produits de parfumerie et de cosmétique.

Les procédures de contrôle interne mises en place s'appliquent essentiellement à la société holding ainsi qu'à sa filiale française PARFUMS ULRIC DE VARENS. Les filiales étrangères sont concernées par une partie seulement de ces procédures, dans la mesure où ce sont des structures légères, dont l'objet est la commercialisation des produits sur leur marché local.

## 1. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

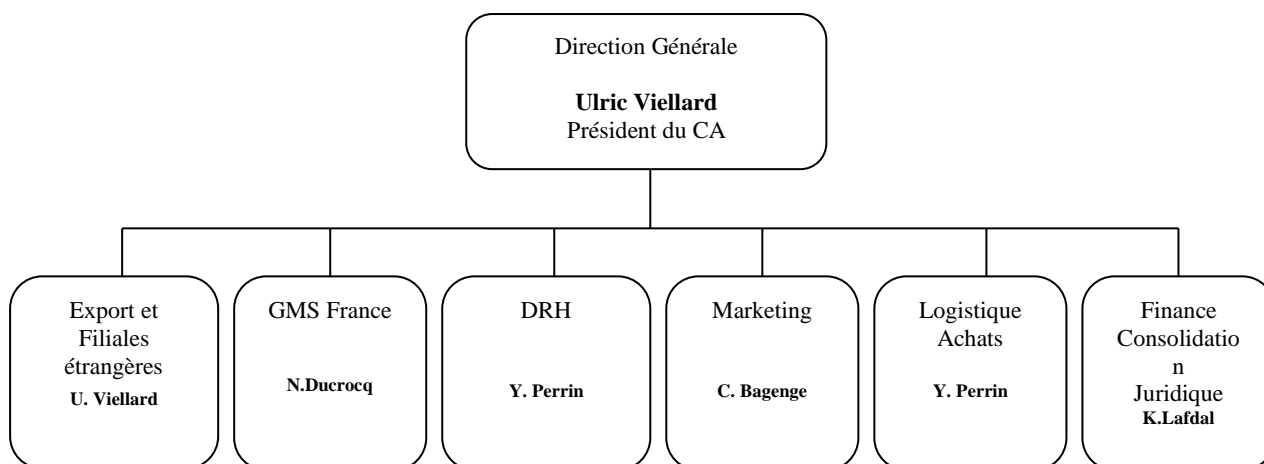
- la réalisation et l'optimisation des opérations et des ressources ;
- la qualité et la fiabilité des informations financières ;
- la protection des actifs ;
- le respect des valeurs, orientations et objectifs définis par le management ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

## 2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

### a) Organisation générale des procédures de contrôle interne

En raison de son activité, la structure de la société est simple. Le Président Directeur Général contrôle et autorise la majeure partie des opérations et des transactions et en tout cas celles qui sont significatives.

Au cours de l'exercice 2016, l'environnement du contrôle interne s'est inscrit dans l'organisation fonctionnelle suivante :



La direction générale fixe avec les responsables des filiales les objectifs annuels de chiffre d'affaires ainsi que la politique de prix de vente de produits.

Le Président organise des contrôles complémentaires chaque fois que cela s'avère nécessaire et suit plus particulièrement la bonne application de la politique de prix de vente pratiquée par les filiales étrangères et les agents.

La société dispose d'une documentation régulièrement mise à jour sur les différents points de réglementation touchant à son secteur d'activité et a souscrit un certain nombre d'abonnements dans des revues spécialisées.



## **b) Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les procédures principales portent sur les processus suivants :

- clients-ventes-recouvrement,
- fournisseurs-achats-règlements,
- gestion de la trésorerie,
- contrôle budgétaire,
- production des comptes annuels.

Certaines ne concernent que les filiales françaises opérationnelles et ne sont pas applicables à la holding ou à certaines filiales étrangères.

Le processus **Clients-ventes-recouvrement** repose sur l'utilisation d'un logiciel intégré de gestion commerciale qui permet la saisie des commandes et gère l'élaboration des bons de livraisons et des factures. La saisie est effectuée en interne par des collaborateurs placés sous l'autorité du Directeur Général.

Le report des ventes dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par le logiciel de gestion commerciale.

Le processus **Fournisseurs-achats frais généraux-règlements** repose sur la comptabilisation des pièces justificatives par le service approvisionnement ou le service comptable, le contrôle et la mise en paiement étant effectuée par la direction générale.

Le report des achats dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par le logiciel de gestion commerciale.

Les **stocks** font l'objet d'inventaires tournants et de deux inventaires complets sous le contrôle des Commissaires aux comptes. Les écarts d'inventaire sont relevés et analysés par la Directrice d'Entrepôt.

Les **opérations de banque** font l'objet d'un rapprochement mensuel sous le contrôle de la Direction Financière.

**Au sein des filiales étrangères**, les processus concourant à la production de l'information financière sont placés sous la responsabilité des dirigeants et des experts-comptables locaux ou, dans le cadre de structures hébergées par des sociétés partenaires, sous celles des services comptables et financiers de ces derniers.

Pour l'établissement des comptes annuels et semestriels, des contrôles sont effectués par les commissaires aux comptes des filiales ou par ceux de la holding, ainsi que par la direction financière de la holding.

Les filiales étrangères établissent un reporting mensuel du chiffre d'affaires. Les plus significatives de ces filiales établissent également un reporting de leurs résultats sur une base mensuelle, les autres sur une base trimestrielle, en sus des comptes annuels au 31 décembre et de la situation comptable intermédiaire au 30 juin de chaque année.

Les comptes et opérations inter-companies font l'objet de réconciliations trimestrielles.

Les filiales transmettent à la direction du groupe, au moins une fois par an, leur **budget** annuel. Celui-ci est examiné et approuvé par le siège.

Dans le cadre de la **clôture des comptes annuels** et de l'établissement des **comptes consolidés du 31 décembre 2016**, une note relative aux règles et méthodes comptables applicables, ainsi qu'un calendrier des opérations de clôture ont été diffusés auprès des filiales.

Le groupe a également établi un questionnaire de clôture devant être rempli par les personnes responsables de l'établissement des comptes annuels dans les filiales étrangères.

Le groupe utilise un logiciel de consolidation qui permet d'obtenir une remontée d'informations homogène et exhaustive, de fiabiliser le processus d'établissement des comptes consolidés et de réduire les délais.

### **3. LIMITATION INHERENTE AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE :**

Par principe, les procédures apportent une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs de contrôle interne. Elles ne donnent pas une garantie absolue.

Fait à Paris, le 18 Avril 2017

Le Président du Conseil d'Administration

**SAE AUDIT**  
*Commissaire aux Comptes*

**9 rue Henri Dunant**  
**91600 SAVIGNY SUR ORGE**

**HOCHE AUDIT**  
*Commissaire aux Comptes*

**35 avenue Victor Hugo**  
**75116 PARIS**

## **ULRIC DE VARENS**

Société anonyme au capital de 4 000 000 €  
6 rue de Berri  
75008 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235  
du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration  
de la Société Ulric de Varens, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne et  
de gestion des risques relatives à l'élaboration et  
au traitement de l'information comptable et financière**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Ulric de Varens et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du président du conseil d'administration ne contient pas les informations sur les risques financiers liés aux effets du

changement climatique, ainsi que sur les mesures prises par l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité, requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, modifié par la Loi 2015-992 du 17-8-2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Savigny sur Orge et Paris, le 28 avril 2017

Les commissaires aux comptes

SAE AUDIT  
Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

HOCHE AUDIT  
Représentée par Dominique JUTIER

**ULRIC DE VARENS**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4 000 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : PARIS (75008), 6 RUE DE BERRI**  
**398 667 063 RCS PARIS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2017**

**ORDRE DU JOUR**

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Examen du rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de la société et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur ledit rapport.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Affectation du résultat.
- Approbation des modalités de détermination des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels des dirigeants conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2, L. 225-100, L. 225-102 et L. 225-102-1 Code de commerce.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter en bourse par la société ses propres actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation des actions propres de la société.

## **TEXTE DES RESOLUTIONS**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 1 559 243,44 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même Code.

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un résultat net consolidé de 1 149 K€ et un résultat net consolidé part du Groupe de 1 127 K€.

### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### **QUATRIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, poursuivies ou conclues au cours de l'exercice écoulé, prend acte des conclusions dudit rapport spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

### **CINQUIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice représentant un bénéfice de 1 559 243,44 € de la manière suivante :

- |                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| – Distribution de dividendes : | 730 000,00 € |
| – Report à nouveau :           | 829 243,44 € |

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 0,09125 €. Il sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2017.

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société ULRIC DE VARENS au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le montant distribué aux actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

<b>Exercice social</b>	<b>Dividendes</b>	<b>Abattement (article 158 du CGI)</b>	<b>Montant éligible à l'abattement</b>
31/12/2015	0,09125 €	0,0365 €	NC
31/12/2014	0,09125 €	0,0365 €	NC
31/12/2013	Néant	Néant	Néant

### **SIXIÈME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2, L. 225-100, L. 225-102 et L. 225-102-1 du Code de Commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général, en raison de son mandat, tels que détaillés dans ledit rapport.

### **SEPTIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, en application des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour une durée de dix-huit (18) mois, à faire acheter par la société ses propres actions, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, en vue, par ordre de priorité :

- de l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI (Association française des entreprises d'investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de l'optimisation de la gestion financière de ses fonds propres,
- de l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution relative à l'autorisation d'annulation par la société de ses propres actions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée,
- plus généralement de la réalisation de toute autre opération admissible par la réglementation en vigueur.

Ce rachat pourra s'effectuer aux conditions suivantes :

- Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 20 € par action, hors frais,
- Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 1 € par action, hors frais,

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale, et se substitue à celle donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens conformes à la loi et à la réglementation en vigueur, y compris par cession de blocs.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour décider de procéder à la réalisation des opérations décrites ci-dessus, passer



tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le conseil informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

### **HUITIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de tout ou partie de ses propres actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider de procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à l'effet de constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois.

## BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2016	31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 484 313,87	42 083,02	2 442 230,85	2 439 184,27
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres	95 014,50	95 014,49	0,01	202,31
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	11 310 168,26	1 332 249,16	9 977 919,10	10 050 252,18
Créances rattachées à des participations	1 434 652,60	710 652,60	724 000,00	518 000,00
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	615 396,74	125 330,49	490 066,25	474 274,65
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>15 939 545,97</b>	<b>2 305 329,76</b>	<b>13 634 216,21</b>	<b>13 481 913,41</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 824,99		3 824,99	3 824,99
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	715 706,83		715 706,83	665 869,59
Autres	6 099 561,59	33 963,89	6 065 597,70	7 555 481,06
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
Actions propres				
Autres titres	519,00		519,00	519,00
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	2 608 338,17		2 608 338,17	853 791,51
Charges constatées d'avance	54 149,87		54 149,87	53 472,00
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>9 482 100,45</b>	<b>33 963,89</b>	<b>9 448 136,56</b>	<b>9 132 958,15</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25 421 646,42</b>	<b>2 339 293,65</b>	<b>23 082 352,77</b>	<b>22 614 871,56</b>

## BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
Capital	4 000 000,00	4 000 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	640 285,87	640 285,87
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	400 000,00	400 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 863 821,61	7 863 821,61
Report à nouveau	8 157 012,30	7 990 375,13
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>1 559 243,44</b>	886 859,41
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>22 620 363,22</b>	<b>21 781 342,02</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	5 000,00	43 117,00
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>	<b>5 000,00</b>	<b>43 117,00</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 479,98	7 343,77
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 062,91	586 068,37
Dettes fiscales et sociales	283 446,66	165 000,40
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		32 000,00
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>456 989,55</b>	<b>790 412,54</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 082 352,77</b>	<b>22 614 871,56</b>

## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	263 905,08		263 905,08	255 687,91
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>263 905,08</b>		<b>263 905,08</b>	<b>255 687,91</b>
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges Autres produits			43 162,00 1 389 806,15	10 331,81 1 421 395,32
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>1 696 873,23</b>	<b>1 687 415,04</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			599 493,11 50 184,41 259 186,50 115 224,21	852 805,75 49 674,11 187 092,00 78 747,92
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			1 155,72 5 000,00 11,64	12 060,42 2 405,00 7,28
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1 030 255,59</b>	<b>1 182 792,48</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>666 617,64</b>	<b>504 622,56</b>
<b>QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b> Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b> Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			994 000,00 97 921,94	300 000,00 110 619,82 28 145,77
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>1 091 921,94</b>	<b>438 765,59</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			322 265,10 4 082,08	219 634,93 10 075,50
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>326 347,18</b>	<b>229 710,43</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>765 574,76</b>	<b>209 055,16</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>1 432 192,40</b>	<b>713 677,72</b>

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	94 387,00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 674,28
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		55 000,00
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>94 387,00</b>	<b>56 674,28</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	225,00	59 822,49
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 683,96	2 500,10
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>4 908,96</b>	<b>62 322,59</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>89 478,04</b>	<b>(5 648,31)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(37 573,00)	(178 830,00)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 883 182,17</b>	<b>2 182 854,91</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 323 938,73</b>	<b>1 295 995,50</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>1 559 243,44</b>	<b>886 859,41</b>

# ULRIC DE VARENS S.A.

## ANNEXE

### AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

#### **1 - PREAMBULE**

La présente annexe est destinée à compléter et à commenter l'information donnée par le bilan et le compte de résultat relatif à l'exercice s'étendant du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 décembre 2016, de telle manière que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Les comptes sociaux au 31 décembre 2016 ainsi que les notes y afférent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'ULRIC DE VARENS SA du 18 avril 2017.

#### **2 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

L'exercice 2016 a été marqué par les faits significatifs suivants :

- La société Ulric De Varens a déprécié la valeur des titres de sa filiale russe PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK pour la somme de 72 K€ ainsi que le solde des prêts participatifs accordés à sa filiale pour la somme de 235 K€ de sorte à ce que la totalité des prêts soit dépréciée.
- Le directeur général M. Perrin Yves a donné son accord à la société Ulric De Varens à une procédure de mise à la retraite, lors de l'entretien du 23 décembre 2016 conformément aux dispositions de l'article L.122-14-13 du code du travail. Pour faire face à ce départ des indemnités et des charges sociales sont provisionnés pour un montant de 108 K€.

#### **3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les méthodes de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### 3-1 Immobilisations incorporelles

Les marques sont comptabilisées à leur coût historique. Ces marques, de notoriété internationale, bénéficient d'une protection juridique.

Elles ne font pas l'objet d'amortissement. Toutefois, conformément au règlement CRC 2002-10, lorsque des indices de perte de valeur existent à la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur actuelle estimée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels. Si cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée de telle sorte que les marques ne peuvent figurer au bilan pour une valeur supérieure à leur valeur actuelle.

Leur exploitation est concédée aux filiales de la société.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

### 3-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles sont amorties selon les modes linéaire ou dégressif et sur leur durée d'utilisation prévue.

Les durées généralement retenues sont les suivantes.

	Durées
Matériel de transport	3 à 5 ans
Agencements, aménagements	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans

### 3-3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition. Cette valeur d'usage est appréciée selon la même méthode que celle utilisée pour l'évaluation des marques (flux de trésorerie prévisionnels).

Les créances rattachées à des participations sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

Les actions propres sont évaluées sur la base de leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

Les dépôts de garantie versés à titre de loyers d'avance figurent dans les immobilisations financières. Si leur recouvrement s'avère compromis, une dépréciation est constatée.

### 3-4 Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement. S'agissant des avances consenties aux filiales, elles sont testées dans le même cadre et selon la même méthode que les titres de participations et les créances rattachées à ces participations.

### 3-5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire lorsque celle-ci est inférieure.

### 3-6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources non représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

#### *Provision pour litiges*

Cette provision est destinée à couvrir les risques pécuniaires encourus par l'entreprise à propos des litiges dans lesquels elle est impliquée.

## **4 - NOTES SUR LE BILAN**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui peuvent s'identifier par les données suivantes :

Bilan (total général)..... 23 082 K€

Résultat (bénéfice).....1 559 K€

### 4-1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2015	Acquisitions	Diminutions	31/12/2016
Marques	2 439			2 439
Logiciels	41	4		45
Total	2 480	4	0	2 484



*Amortissement et dépréciations des immobilisations incorporelles :*

	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Logiciel	41	1		42
Total	41	1	0	42

*4-2 Immobilisations corporelles*

	31/12/2015	Acquisitions	Diminutions	31/12/2016
Matériel de transport	92			92
Matériel informatique	3			3
Autres Agencements	0			0
Total	95	0	0	95

*Amortissement et dépréciations des immobilisations corporelles :*

	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Matériel de transport	92			92
Matériel informatique	3			3
Autres agencements	0			0
Total	95	0	0	95

*4-3 Immobilisations financières*

*Mouvement des valeurs brutes :*

	Valeurs brutes au 31/12/15	Acquisitions ou augmentations de capital	Cessions/ Liquidations	Valeurs brutes au 31/12/16
<b><u>PARTICIPATIONS:</u></b>				
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	5 631			5 631
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	978			978
VARENS ITALIA SRL	3			3
ULRIC DE VARENS GMBH	4 183			4 183
VARENS ROMANIA SRL	NS			NS

VARENS HELLAS LTD	14			14
VARENS SINGAPORE PTE. LTD	NS			NS
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	72			72
PARFUMVARENS KOZMETIK	2			2
<b><u>FILIALES SANS ACTIVITE ET DONT LES TITRES NE SONT PAS DEPRECIES :</u></b>				
ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST	144			144
<b><u>FILIALES SANS ACTIVITE ET DONT LES TITRES SONT DEPRECIES :</u></b>				
VARENS ARGENTINA	53			53
ULRIC DE VARENS POLAND SP	12			12
ULRIC DE VARENS UK LIMITED	NS			NS
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY	14			14
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI	200			200
VARENS PORTUGAL	4			4
Total participations	11 310			11 310
Créances rattachées à des participations	994	441		1 435
Autres immobilisations financières	42			42
Actions propres	543	30		573
Total	12 889	471	0	13 360

*Tableau des dépréciations :*

	Dépréciations début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI	200			200
ULRIC DE VARENS UK LTD	NS			NS
VARENS PORTUGAL	4			4
ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO	12			12
VARENS ARGENTINA	53			53
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	978			978
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY	14			14
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	0	72		72
Actions propres.	110	15		125

Créances rattachées à des participations	475	235		710
Total	1 846	322	0	2 168

La société procède à des rachats d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement.

Les actions propres détenues par la société sont au nombre de 107 730, pour une valeur brute de 573 K€ au 31 décembre 2016.

La valeur boursière de nos actions propres est inférieure au coût historique. Une provision de 125 K€ a été constatée pour ramener la valeur des titres à leur valeur d'inventaire.

#### 4-4 Créances clients et autres créances

	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Avances et acomptes versés	4		4
Créances clients et comptes rattachés	716		716
Comptes courants groupe	5 919	34	5 885
Créances sociales et personnel			
Créances fiscales	180		180
Autres créances			
Total	6 819	34	6 785

Toutes les créances sont à moins d'un an.

#### 4-5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2015	31/12/2016
OPCVM monétaires		
Obligations France		
OPCVM court terme		
Sicav/FCP diversifiés	1	1
Disponibilités	854	2 608
Total	855	2 609

#### 4-6 Capitaux propres

Le capital est divisé en 8.000.000 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées. Les actions détenues depuis plus de 2 ans confèrent un droit de vote double.

L'évolution de la situation nette se résume comme suit :

	Solde au 31/12/15 avant affectation	Affectation Résultat 2015	Augmentation de capital	Solde au 31/12/16 avant affectation	Affectation proposée Résultat 2016	Solde au 31/12/16 après affectation
Capital	4 000			4 000		4 000
Prime d'apport	640			640		640
Réserve légale	400			400		400
Autres Réserves	7 864			7 864		7 864
Report à nouveau	7 990	167		8 157	829	8 986
Résultat	887	(887)		1 559	(1 559)	0
Dividendes		720			730	
<b>Total</b>	<b>21 781</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 620</b>	<b>0</b>	<b>21 890</b>

#### 4-7 Provisions pour risques et charges

	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016	Reprises utilisées	Reprises non utilisées
Indemnités de départ à la retraite	43		43	0	43	
Provisions pour risques	0	5	0	5		
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>5</b>	<b>43</b>	<b>5</b>	<b>43</b>	<b>0</b>

#### 4-8 Dettes

	Moins d'1 an	Plus d'1 an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements de crédit	1			1
Emprunts et dettes fin. divers	0			0
Compte courant Groupe	0			0
Fournisseurs et comptes rattachés	76			76
Factures non parvenues	96			96
Dettes sociales et personnel	160			160
Dettes fiscales	124			124
Autres dettes	0			0
<b>Total</b>	<b>457</b>			<b>457</b>

## 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 5-1 Chiffre d'affaires et autres produits

	France	Export	Total
Ventes			
Prestations de services	264		264
Redevances	1 382		1 382
Autres produits	8		8
Total	1 654	0	1 654

### 5-2 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions d'exploitation

	Dotations	Reprises
Amortissements et dépréciations	1	
Provisions sur autres actifs circulants		
Provisions pour risques	5	43
Provisions pour charges		
Total	6	43

### 5-3 Produits et charges financiers

	2016
Dividendes reçus	994
Reprise sur provision et dépréciation financières	
Autres produits financiers	98
Dot. Prov. et Dépréciation financières	(322)
Abandon de créances	
Intérêts	(4)
Autres charges financières	
Résultat financier	766

### 5-4 Produits et charges exceptionnels

	2016
Produits exceptionnels divers	1
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs (1)	93
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0
Reprise sur provision et dépréciation exceptionnelles	0
Dot. Prov. et Dépréciation exceptionnelles	0
Charges exceptionnelles diverses	0
Valeur nette comptable des actifs cédés	(5)
Résultat exceptionnel	89

(1) Au cours de l'exercice, il a été procédé à une régularisation relative à la récupération de TVA déductible non déduite à tort au cours des exercices 2014 et 2015 sur la société Parfums Ulric De Varens. Les différents ajustements qui ont impacté les comptes de la filiale ont eu des répercussions sur son impôt et donc sur l'impôt d'intégration fiscale dans les comptes de la Holding.

## 5-5 Impôts sur les sociétés

Accroissement et allègements de la dette future d'impôt	Base	Impôts
<u>Accroissements :</u>		
Néant		
<u>Allègements :</u>		
Provision non déductible l'année de la dotation	108	36
Déficits reportables	2 076	692

La société ULRIC DE VARENS SA a opté, début 1999, pour le régime de l'intégration fiscale avec sa filiale française, PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS.

### Répartition de l'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale

Impôt théorique en l'absence de l'intégration fiscale	0
Impôt réel dans le cadre de l'intégration fiscale	(38)
Economie d'impôt	(38)

Cette économie d'impôt est acquise à la société ULRIC DE VARENS SA, holding du groupe.

### Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Impôt			Résultat net	
		Théorique	Report déficitaire à imputer	Dû	Théorique	Comptable
Courant	1 432	281	(281)	0	1 151	1 469
Exceptionnel	90	(1)	1	0	91	90
Total	1 522	280	(280)	0	1 242	1 559

## 6- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brute Titres	Prêts, avances consentis	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux propres	Divid.reçus	Val. Nette Titres	Cautions données	Résultat
<b>FILIALES (plus de 50%)</b>					
PARFUMS ULRIC DE VARENS PARIS, France	2 000 7 038	100% 500	5 631 5 631	5 699 0	20 016 787
ULRIC DE VARENS Gmbh BERLIN, Allemagne	371 892	100% 400	4 183 4 183	0 0	5 457 476
VARENS ITALIA SRL	11	85%	3	140	763

TORINO, Italie	(224)	0	3	0	(105)
VARENS ESPANA SA MADRID, Espagne	153 (337)	100% 0	978 0	400 0	279 (17)
VARENS ROMANIA SRL BUCAREST, Roumanie	NS 48	85% 0	NS NS	0 0	154 9
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK MOSCOU, Russie	51 (358)	95% 0	72 0	455 0	70 (76)
VARENS HELLAS LTD ATHENES, Grèce	18 356	80% 24	14 14	0 0	380 (20)
VARENS SINGAPORE PTE. LTD SINGAPOUR, Singapour	100 578	70% 70	NS NS	0 0	446 74
PARFUMVARENS KOZMETIK ISTAMBUL, Turquie	3 (245)	51% 0	2 2	626 0	655 43
<b>FILIALES (moins de 50%)</b>	NEANT				

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brute Titres	Prêts, avances consentis	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux propres	Divid.reçus	Val. Nette Titres	Cautions données	Résultat
<b>FILIALES SANS ACTIVITE</b>					
ULRIC DE VARENS UK LIMITED BUCKINGHAMSHIRE, Royaume-Uni	NS NS	100% 0	NS NS	0 0	NS NS
ULRIC DE VARENS POLAND SP WARSAWA, Pologne	11 NS	100% 0	12 0	34 0	NS NS
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY MONTEVIDEO, Uruguay	20 NS	66,50% 0	14 0	0 0	NS NS
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI Chine	200 NS	100% 0	200 0	0 0	NS NS
VARENS PORTUGAL Portugal	5 NS	70% 0	4 0	0 0	NS NS
VARENS ARGENTINA Argentine	69 NS	65% 0	53 0	0 0	NS NS
ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST DUBAI, E.A.U.	197 193	70% 0	144 144	0 0	NS NS

## 7- AUTRES INFORMATIONS

### 7-1 Engagements hors bilan

Engagements reçus :  
Néant.

Engagements donnés :  
Néant.

### 7-2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est intervenu entre le 31 décembre 2016 et la date d'arrêté des comptes.

### 7-3 Effectifs

Effectif moyen employé sur l'exercice : 2

### 7-4 Rémunérations des Commissaires aux comptes

En application des articles R 123-198 et R 233-14 du Code de commerce, les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs aux prestations sur l'exercice 2016 se décomposent de la façon suivante:

- dus au titre de la mission légale SAE AUDIT:	25 632 € HT
- dus au titre de la mission légale HOCHÉ AUDIT:	16 800 € HT
- dus au titre des autres diligences :	0 € HT

### 7-5 Parties liées

- **Sommes allouées aux dirigeants**

La rémunération versée aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 187 K€. Ces rémunérations sont constituées exclusivement d'éléments fixes, à l'exception de toute rémunération variable. Une indemnité de mise à la retraite de 72 K€ a par ailleurs été provisionnée dans le cadre du départ en retraite d'Yves Perrin (Directeur Général). La société n'a pris aucun engagement au profit des dirigeants en matière de pensions, compléments de retraite ni indemnités assimilées.

- **Opérations avec des parties liées**

Toutes les autres transactions significatives réalisées avec les parties liées sont soit conclues à des conditions normales, soit exclues du règlement ANC 2010-02 et 2010-03.



**SAE AUDIT**

*Commissaire aux comptes*

**9 rue Henri Dunant**

**91600 SAVIGNY SUR ORGE**

**HOCHE AUDIT**

*Commissaire aux comptes*

**35 avenue Victor Hugo**

**75116 PARIS**

**ULRIC DE VARENS**

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

6 rue de Berri

75008 PARIS

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ulric de Varens SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'évaluation des marques, des titres de participation, des créances rattachées à des participations et des avances en compte courant consenties aux filiales a été effectuée selon les règles décrites dans les notes 3-1, 3-3 et 3-4 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la pertinence de ces méthodes comptables, apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues ainsi que l'information fournie dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas respecté les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce relatives aux informations sociales, environnementales et sociétales, notamment pour ce qui concerne l'obligation de vérification de ces informations par un organisme indépendant. Cet organisme est chargé d'émettre un avis relatif à l'exhaustivité et la sincérité des informations transmises à l'assemblée des actionnaires en même temps que le rapport du conseil d'administration.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Savigny sur Orge et Paris, le 28 avril 2017

#### **Les commissaires aux comptes**

##### **SAE AUDIT**

Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

##### **HOCHE AUDIT**

Représentée par Dominique JUTIER

**SAE AUDIT**

*Commissaire aux comptes*

9 rue Henri Dunant  
91600 SAVIGNY SUR ORGE

**HOCHE AUDIT**

*Commissaire aux comptes*

35 avenue Victor Hugo  
75116 PARIS

**ULRIC DE VARENS**

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

6 rue de Berri

75008 PARIS

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions et engagements non autorisés préalablement**

En application des articles L.225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

### **AVANCE EN COMPTE COURANT NON REMUNEREE AU PROFIT DE LA SOCIETE VARENS ITALIA**

#### ***Dirigeant concerné***

Monsieur Ulric VIELLARD, Président Directeur Général de votre société et Gérant de l'entité cocontractante.

***Nature, objet***

Votre société a consenti à la société VARENS ITALIA, filiale détenue à 85%, une avance en compte courant non rémunérée, pour une durée de 5 ans.

***Modalités***

Cette avance consentie pour un montant maximum de 300 K€, s'élève à 140 K€ au 31 décembre 2016.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'Administration de votre société par omission.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**CONVENTION AVEC LA SOCIETE PARFUMS ULRIC DE VARENS**

***Dirigeant concerné***

Monsieur Ulric VIELLARD, Président Directeur Général de votre société et Président de l'entité cocontractante.

***Nature, objet et modalités***

Votre société facture à la société PARFUMS ULRIC DE VARENS des redevances relatives à la concession des marques, dessins, modèles et prestations marketing associées. Ces redevances, calculées à raison de 7 % du chiffre d'affaires, s'élèvent à 1.381.508 € pour l'exercice 2016.

Savigny sur Orge et Paris, le 28 avril 2017

**Les commissaires aux comptes**

**SAE AUDIT**

Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

**HOCHÉ AUDIT**

Représentée par Dominique JUTIER

## **DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société émettrice et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société émettrice et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Ulric VIELLARD  
Président Directeur Général